

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 22 JUIN 2023**

Le jeudi 22 juin 2023, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le vendredi 16 juin 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le mardi 20 juin 2023.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA-LASSERRE	M. BOYAJEAN	M. BUSSY
M. CHEVANDIER	Mme DASPET	M. DIDIER
Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS
M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN
Mme HALIL BELLAH	Mme HERRERO	M. INDJIC
Mme JARDIN	Mme NAGELS	M. PLIEZ
Mme RIVIER	M. ROGER	M. SAKHO
M. SALACHAS	M. SAMAKE	M. SAUVAGE
M. SOREL	Mme TRACHEZ	

S'ETAIENT EXCUSEES

Mme De MASSOL Mme ZIANE

POUVOIRS

M. ALIBERT a donné pouvoir à Mme NAGELS pour la fin de séance
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à Mme EKON
Mme GUHL a donné pouvoir à M. INDJIC
M. HOCQUARD a donné pouvoir à Mme TRACHEZ
M. JALLAMION a donné pouvoir à Mme DUCHAUCHOI
Mme JARDIN a donné pouvoir à M. SAUVAGE pour le début de séance
Mme JASSIN a donné pouvoir à M. DIDIER
M. JOSEPH a donné pouvoir à M. BUSSY
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
Mme PRIMET a donné pouvoir à Mme GAFFORELLI
M. SAMAKE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA pour la fin de séance

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme MARTINETTO - Mme MANCHEL

Ordre du jour

1. Délibérations.....	8
MA20.2023.154 : Désignation d'une secrétaire de séance.....	8
MA20.2023.155 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023	8
MA20.2023.156 : Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	9
2023 DASCO 65 : Caisse des écoles (20 ^e) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (12.298.376 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	10
2023 DSOL 68 : Budget Participatif - Subventions d'investissement (967.921 euros) et de fonctionnement (12.500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	11
2023 DAC 481 : Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	12
2023 DDCT 24 : Subventions (50.000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.....	12
2023 DSP 21 : Subvention (103.256 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association Le Bus des Femmes (20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure	14
2023 DDCT 46 : Subventions (26.000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20 ^{ème} arrondissement. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.....	16
2023 DASCO 03 : Subvention (32.795 euros) et convention annuelle d'objectifs avec un organisme pour des projets d'animation dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	16
2023 DDCT 67 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1.021.850 euros) à 269 associations pour le financement de 411 projets dans les quartiers populaires (2 ^e enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	17
2023 DFPE 68 : Subvention (924.707 euros) et avenant n° 2 à l'association Gan Menahem pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100.000 euros) et convention d'investissement pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Gan Kitov situé 9 rue Jacques Ibert (17 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	18
2023 DFPE 100 : Subventions (398.464 euros), avenant n° 3 à l'association GAN YOSSEF (20 ^e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	20
2023 DEVE 48 : Subventions d'investissement (530.670 euros) aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. Mme Lila DJELLALI rapporteure	20
V20-2023-208 : Vœu du Conseil de quartier Belleville relatif aux épiceries solidaires dans le cadre de la Sécurité Sociale de l'Alimentation	23
V20-2023-209 : Vœu présenté par Wahiba Halil Bellah relatif au soutien des acteurs de l'ESS en difficulté dans le 20 ^{ème} arrondissement	23
V20-2023-210 : Vœu de l'Exécutif relatif au soutien des commerces et structures de l'alimentation durable.....	23
2023 DSP 02 : Dotations (1.971.178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	29

2023 DVD 43 : Stationnement de surface – Mesures de simplification diverses. M. Vincent GOULIN rapporteur	30
2023 DVD 57 : Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273.500 euros en fonctionnement et 201.635 euros en investissement) et conventions associées. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	30
2023 DVD 83 : Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France. M. Vincent GOULIN rapporteur.....	31
2023 DEVE 44 : Appel à projets Jardins Relais 2023 – Subventions de 57.930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris. M. Sylvain INDJIC rapporteur.....	32
2023 DSOL 49 : Subventions (164.600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.....	33
2023 DFPE 99 : Subvention (240.967 euros), avenant n° 3 à la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie située 8, rue Pali-Kao (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	35
2023 DASCO 71 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) – Subvention d'investissement (534.283 euros) au titre de la restauration scolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	36
2023 DDCT 71 : Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la Mairie du 20 ^{ème} arrondissement et du Pavillon Carré de Baudouin. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	36
MA20.2023.160 : Autorisation donnée au Maire du 20 ^{ème} arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	36
2023 DAC 139 : Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	36
2023 DAC 188 : Subventions (37.000 euros) à dix formations chorales et un orchestre harmonique. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	36
2023 DAC 190 : Subvention de fonctionnement (2.317.500 euros) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et avenant à convention. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	36
2023 DAC 411 : Subvention (10.000 euros) et avenant à convention à l'association Paris Culture 20 ^{ème} au titre de l'action culturelle locale du 20 ^e arrondissement. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	36
2023 DAC 421 : Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et d'une convention. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	36
2023 DAC 443 : Subventions complémentaires (2.000 euros) pour deux associations au titre de la politique de la ville (20 ^e) et signature de deux avenants. Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	36
2023 DDCT 72 : Subventions (109.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 26 associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.....	36
2023 DSOL 59 : Participations au titre de l'année 2023 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3.391.198 euros). M. Hamidou SAMAKE rapporteur.....	36
2023 DDCT 75 : Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95.000 euros) à 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	36
2023 DDCT 78 : Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes"- Subventions (150.000 euros) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	36
2023 DDCT 79 : Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	36

2023 DSOL 36 : Subventions (985.900 euros), dans le cadre d'une convention annuelle et 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	36
2023 DSOL 38 : Subventions (6.483.789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2023. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	36
2023 SG 46 : Transformations olympiques - Subventions (617.200 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	37
2023 DASCO 02 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942.220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	37
2023 DASCO 45 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155.030 euros), subventions d'équipement (106.280 euros) et subventions pour travaux (344.427 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	37
2023 DASCO 57 : Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715.069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	37
2023 DASCO 68 : Subvention d'investissement (83.584 euros) à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	37
2023 DASCO 77 : Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200.000 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	37
2023 DFPE 50 : Subventions (394.333 euros), avenant n° 3 à l'Association des Cités Caritas (20 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DFPE 91 : Subventions (34.994 euros) et conventions à six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et à favoriser les échanges entre pairs dans les 5 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DFPE 118 : Subventions (159.500 euros) - et conventions - avec huit associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale dans les 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements et avec deux associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants dans les 11 ^e , 13 ^e et 15 ^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DFPE 129 : Subventions (845.932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DFPE 142 : Subvention (11.463 euros) et convention avec l'association « Crèche parentale Farandole » (20 ^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour la crèche parentale située 105 rue Alexandre Dumas (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DJS 73 : Subventions (241.000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} , 20 ^{ème}) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DJS 75 : Subventions (217.000 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} , 20 ^{ème}) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37
2023 DJS 76 : Subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , 14 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} , 20 ^{ème}) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	37

2023 DJS 89 : Convention de partenariat et de mise à disposition avec l'association Jet d'encre dans le cadre de l'organisation du festival Espresso. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	38
2023 DLH 105 : Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	38
2023 DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	38
2023 DU 27 : ZAC PYTHON-DUVERNOIS (20 ^e) - Déclassement par anticipation du domaine public d'emprises et de volumes, cession à la SEMAPA d'emprises (2 ^{ème} phase de l'îlot 5-6-7) et constitution de servitudes. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	38
2023 DU 91 : Petite Ceinture (20 ^e) – Secteur Cours de Vincennes - Convention de superposition d'affectations avec SNCF Réseau. Mme Virginie DASPET rapporteure.	38
2023 DAE 05 : Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2023. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	38
2023 DAE 16 : Conventions et subventions (686.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	38
2023 DEVE 37 : Subventions (64.000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	38
2023 DEVE 45 : Subventions (66.180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	38
2023 DAE 06 : Subventions (724.000 euros) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.....	38
2023 DAE 76 : Convention et subvention d'investissement (300.000 euros) à la structure Terra. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	38
2023 DAE 118 : Subventions (367.000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique. Mme Lila DJELLALI rapporteure.	38
2023 DSOL 54 : Subventions (50.770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	38
2023 DJS 20 : Subventions (139.400 euros) à vingt-trois associations sportives localisées (dont une CPO et neuf avenants) (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	38
2023 DJS 21 : Subventions (25.000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	38
2023 DJS 98 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs Léo Lagrange (12 ^e), Georges Carpentier (13 ^e), Jules Noël (14 ^e), Poissonniers (18 ^e) et Louis Lumière (20 ^e), et de la baignade dans l'espace naturel du bassin de La Villette (19 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	38
2023 DEVE 50 : Subventions de fonctionnement (54.000 euros) à quatre associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité, reconduction de conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants. M. Sylvain INDJIC rapporteur.....	39
2023 DDCT 74 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation. M. Michel JALLAMION rapporteur.....	39

2. Vœux	39
V20-2023-226 : Vœu au Maire du 20 ^{ème} arrondissement de Paris déposé par le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant, relatif à la mise en place de panneaux d'affichage pour les conseils de quartier et le réseau associatif.....	39
V20-2023-227 : Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la révision de la géographie prioritaire et au renouvellement du contrat de ville.....	41
V20-2023-228 : Vœu des élu-e-s du groupe Paris en commun, socialistes, écologistes et républicains relatif à la situation des familles à la rue.	44
V20-2023-229 : Vœu déposé par Raphaëlle Primet et les élus du groupe communiste et citoyen relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Janina Sochaczewska	46
V20-2023-230 : Vœu déposé par l'Exécutif du Conseil du 20 ^{ème} arrondissement relatif à l'acquisition de la parcelle du 34 rue des Haies.....	47
V20-2023-231 : Vœu déposé par l'Exécutif du Conseil du 20 ^{ème} arrondissement relatif à l'acquisition de la parcelle du 4 rue de la Mare.....	48
V20-2023-232 : Vœu de l'Exécutif relatif à la situation de la MJC « Les hauts de Belleville » rue du Borrégo.....	49
Vœu contre la fermeture de classes et la perte de postes d'enseignants à Paris pour les rentrées scolaires à venir, sur proposition de Laurent Sorel.....	51
V20-2023-233 : Vœu de l'Exécutif relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20 ^{ème} arrondissement.....	51
V20-2023-234 : Vœu relatif au projet de loi sur le plein emploi, sur proposition de Laurent Sorel.....	53
V20-2023-235 : Vœu relatif à la mise à l'abri des plus de 600 mineurs non accompagnés dormant dans une école désaffectée du 16 ^{ème} arrondissement, sur proposition de Laurent Sorel.....	54

M. PLIEZ

Bonjour à toutes et tous, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers d'arrondissement. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs membres du public qui êtes avec nous ce soir, en ligne ou dans la salle. Je demande aux conseillers de s'asseoir et de bien vouloir ne plus parler jusqu'au moment où vous prendrez la parole, évidemment.

Il est 18h ; les paris sont ouverts sur la fin de ce Conseil. Faites circuler les petits papiers, les *bookmakers* sont à l'entrée.

Nous ouvrons donc ce Conseil, qui se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le vendredi 16 juin 2023, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Quelques mots pour commencer ce Conseil ; 277, rue Saint-Jacques, c'est l'adresse où a eu lieu hier la terrible explosion, vers 17h, dans un bâtiment privé du 5^e arrondissement de Paris. A l'heure où je vous parle, cinq personnes sont encore en urgence absolue. De nombreux services de secours ont été déployés sur place et je les remercie au nom de l'ensemble de notre Conseil. La Maire de Paris s'est immédiatement rendue sur place avec le Préfet de police. La Ville s'est mobilisée afin de traiter les situations d'urgence, aider à accompagner les victimes et les riverains. Une cellule d'accueil ouverte par la mairie du 5^e les a accueillis jusque tard dans la nuit. L'association Paris Aide aux victimes, une équipe d'accompagnement médico-psychologique du SAMU 75, était présente aux côtés de la DSOL. Toutes les directions de la Ville ont répondu présentes, d'abord dans les équipements proches du lieu du sinistre, crèches et écoles ; les équipes de la DPMT, de la DPE et de la DVD sont intervenues dès hier soir et ce matin pour apporter leur concours aux services de secours, faire des vérifications de sécurité, commencer à programmer les opérations de remise en état, si cela était possible, et évidemment, avec l'aide des bailleurs sociaux, reloger ceux qui devaient l'être. À ce stade, les circonstances exactes de l'accident ne sont pas connues. Je ne peux qu'en appeler à la prudence et à la modération par respect et sympathie pour les victimes.

ZAC de Notre-Dame-des-Landes, c'est là qu'est né le mouvement des Soulèvements de la terre. Depuis, leurs actions de Sainte-Soline à la Chapelle ont attiré l'aura médiatique et l'attention du Conseil des ministres qui a prononcé leur dissolution hier. Si leur stratégie n'est pas celle que j'applique personnellement, je souhaite mettre le doigt sur le problème démocratique que pose cette dissolution. Alors que ce collectif alerte sur l'absence de prise de conscience du Gouvernement vis-à-vis des enjeux environnementaux qui nous attendent, ce même Gouvernement fait un usage disproportionné de la force, agite une menace sans preuve et cherche à discipliner la contestation politique en mettant sur le même plan terrorisme et transgression de la loi. Tout cela constitue une forme de radicalisation du pouvoir dont nous nous inquiétons chaque jour. Au moment où la crise sociale s'intensifie dans le pays, nous, la mairie du 20^e arrondissement, avec le soutien de la Maire de Paris, renforçons nos politiques de soutien et de solidarité en faveur des ménages les plus modestes. 6, place Gambetta, c'est l'adresse de la mairie. Ce sera l'adresse de la halte de nuit que j'ai décidé d'ouvrir avec mon adjoint Antoine ALIBERT et l'adjointe à la maire de Paris Léa FILOCHE pour accueillir quotidiennement 17 femmes sans domicile fixe. Alors que le nombre de personnes sans-abri a doublé depuis 10 ans dans le pays, que le Gouvernement refuse d'ouvrir des places d'hébergement, les femmes à la rue restent évidemment les plus exposées à toutes les formes de violence. La halte de nuit, dont le projet a été présenté devant le Conseil de quartier Gambetta par Antoine ALIBERT, que je remercie de son action, deviendra un lieu de repos, de protection, d'accompagnement et de convivialité. Il sera géré par l'Association Emmaüs Solidarité. Les travaux seront réalisés cet été pour une ouverture attendue au dernier trimestre 2023. Nous y reviendrons, puisqu'une délibération prévoit le financement de ces travaux.

30, 36 rue Paul Meurice, c'est l'adresse de la Caisse des écoles du 20^e arrondissement. C'est là que sous l'égide de son directeur Grégory MECHE et de l'ensemble des équipes, de la nutritionniste aux cantinières, que je salue, se met en œuvre une partie de notre politique de lutte contre la précarité alimentaire des enfants. Plusieurs écoles nous ont partagé des situations d'enfants qui rentrent en classe le ventre vide. Nous ne pouvons pas considérer comme inéluctable cette situation inacceptable, qui s'est aggravée avec la forte augmentation des prix de l'alimentation. C'est pourquoi, dès le 3 juillet prochain, la Caisse des écoles va engager une expérimentation de distribution de petits-déjeuners gratuits dans 5 écoles du 20^e arrondissement, dans la perspective d'étendre ce dispositif à la rentrée prochaine à l'ensemble de nos écoles. Je remercie les élus qui ont initié ou accompagné ce projet, et particulièrement Lila DJELLALI et Anne BAUDONNE. De plus, la Caisse des écoles est fortement engagée depuis le début de ce mandat sur une stratégie d'amélioration des repas servis et de sortie du plastique. Pour tenir nos objectifs, je veux saluer la subvention exceptionnelle de 530 000 euros par la Ville, que vous examinerez également dans ce Conseil. Elle

permettra de renouveler et de moderniser les appareils en cuisine avec un triple objectif, gagner en qualité des repas servis, améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de travail des agents au service des élèves du 20^e.

Sans adresse, 27 000 personnes ont quitté leur foyer et ont péri en Méditerranée depuis 2014. Mercredi dernier, au large de la Grèce, au moins 80 personnes, et sans doute beaucoup plus, ont trouvé la mort lorsque leur navire a sombré. Elles auraient demandé une assistance et auraient été détournées vers leur dernière demeure. Combien de temps encore allons-nous tolérer que des enfants, des femmes et des hommes se noient dans leur quête désespérée de fuir la famine, la misère et la violence afin de trouver refuge en Europe ? Comment peut-on, en toute conscience, persister à verrouiller hermétiquement les frontières du vieux continent, sachant pertinemment que ce barrage incite précisément les migrants à contourner l'obstacle et à emprunter les voies les plus périlleuses ? Comment pouvons-nous encore imaginer priver autrui d'une existence meilleure alors que nous sommes tous les produits des migrations passées ? Comment peut-on encore s'opposer à l'arrivée de femmes et d'hommes désireux de travailler sur notre territoire alors que nous ne cessons de nous lamenter sur le manque de personnel dans les hôpitaux, les crèches, les écoles, les sociétés de transport, les restaurants ou encore les boulangeries ? J'ai moi aussi lu l'article du magazine Le Monde le week-end dernier, qui faisait le tour des restaurants fréquentés par les parlementaires, qui se prononceront prochainement sur la loi migration. Elles sont peuplées de personnes sans papier que leur employeur a souhaité accompagner vers une régularisation en raison de la qualité de leur travail. Il est plus que temps de modifier notre logique, si ce n'est pas par altruisme, du moins par bon sens. Notre politique d'hostilité envers les exilés ne fonctionne pas. Elle n'a pas le pouvoir de dissuader les aspirants à l'Europe d'entreprendre leur chance, elle les condamne à mort. Elle condamne notre humanité.

Pour conclure, avant de laisser place à les échanges qui, je n'en doute pas, enrichiront l'intérêt général, je veux remercier comme toujours l'ensemble des équipes de la mairie et les prestataires qui ont œuvré à la préparation et à la bonne tenue, je l'espère, de notre Conseil.

Je tenais à vous faire ces quelques mots d'introduction et je vous souhaite un excellent Conseil d'arrondissement. Merci.

Je vais vérifier la liste des présents ou représentés (je sais que nous avons le quorum) et procéder à l'appel.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Le quorum est donc atteint et le Conseil peut délibérer, au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

1. Délibérations

MA20.2023.154 : Désignation d'une secrétaire de séance

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter concerne la désignation d'une secrétaire de séance ; nous vous proposons de nommer comme secrétaire de séance Madame Carine EKON.

Après consultation des membres, Carine EKON est désignée comme secrétaire de séance.

MA20.2023.155 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

M. PLIEZ

Le deuxième vote concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques. Je vous propose de vous prononcer sur ce procès-verbal.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2023.156 : Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de l'État spécial du 20^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. PLIEZ

Il s'agit de l'adoption du budget supplémentaire, la parole est à Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais commencer par m'excuser auprès de tous les élus du Conseil d'arrondissement, puisque le budget supplémentaire (BS) été mis à l'ordre du jour complémentaire, n'étant pas disponible sur le premier ordre du jour. Ces retards sont dus à plusieurs éléments ; le premier élément est le peu de temps entre le compte administratif et le BS. Je rappelle que l'excédent dégagé au niveau du code administratif est réintégré de droit sur le budget supplémentaire. Ce retard est dû également au fait que ce budget n'est pas un vrai budget supplémentaire par rapport à ce qui se passe dans des collectivités territoriales de plein droit ; plein de choses sont automatiques, et sont liées à la relation entre le budget de la Ville et le budget des arrondissements, notamment des écritures de régularisation sur la question des fluides, sur lesquelles je vais revenir.

Je remercie aussi les services qui ont rédigé une note au dernier moment pour donner quelques éléments chiffrés sur le contenu de ce vote.

Je vais commencer par la partie réglementaire ; je vais citer les trois sommes que nous devons voter : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement.

La dotation d'animation locale s'élève à 1 724 996 euros. La dotation de gestion locale est de 16 990 468 euros. La dotation d'investissement est de 1 095 979 euros. Ce sont les crédits ouverts, qui correspondent à la fois au BP que nous avons voté en décembre et à ce que nous ajoutons au BS.

Je vais commencer par faire quelques commentaires sur les deux premières dotations, la dotation d'investissement et la dotation d'animation locale, il n'y a pas d'abondement par le budget de la Ville. Il y a uniquement les restes à réaliser ; les travaux commencés mais pas terminés sont ajoutés.

Concernant la dotation d'investissement, nous avons 672 000 euros, dont 172 000 de restes à réaliser. Concernant la dotation d'animation locale, très importante, car elle concerne notamment les conseils de quartier, nous avons beaucoup de restes à réaliser, 180 000 euros, dont une bonne partie correspond aux dépenses qui n'ont pas encore été réalisées par les conseils de quartier. Ce sont des reports sur plusieurs années, du fait que nous avons relancé les conseils de quartier très tardivement. Mais ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de perte sur ce qui a été voté les années précédentes.

C'est sur la dotation de gestion locale que nous avons le plus de variations. Au niveau du budget de la Ville, il y a un abondement, que l'on appelle l'état spécial dans le langage budgétaire de la loi Paris, Lyon, Marseille. Nous avons voté une augmentation de 10,5 millions, correspondant essentiellement à l'augmentation des fluides. Les fluides représentent au total 975 041 euros. Sur la fonction 2020 administration générale, la Mairie de Paris a décidé de n'accorder aucune rallonge budgétaire pour ce chapitre. Des demandes, comme une somme permettant de rémunérer un prestataire pour la résorption des archives de la mairie a par exemple été rejetée. Cela veut dire aussi qu'il n'y a pas d'augmentation pour le budget des petits fours de la mairie d'arrondissement ; tout cela n'est pas demandé et n'est pas non plus accepté.

Sur la question des écoles, l'augmentation des fluides de 149 000 euros correspond à peu près à 49 000 euros pour les maternelles et à 100 000 euros pour les écoles élémentaires. Il n'y a pas que les fluides, il y a aussi l'augmentation de la variation des prix de marché. Nous subissons de fait l'inflation ; nettoyage des vitres +1,1 %, produits d'entretien +12 %, consommables informatiques + 25 % environ. Les mairies d'arrondissement ne sont pas exonérées de la hausse de l'inflation qui affecte tout le monde. Sur la fonction 3 111, le conservatoire, nous avons demandé 1 500 euros pour l'achat de partition pour les ensembles instrumentaux, pris en charge par la Direction des Affaires Culturelles.

Sur la fonction salles de sport et gymnases, nous ajoutons des éléments hors fluides, pour 3 945 euros. Cela concerne essentiellement l'ouverture du centre sportif des Amandiers.

Sur le Centre d'animation espace jeunes, nous avons 20 950 de plus qui correspondent essentiellement au réaménagement des contrats de concession et à la révision des prix du fait de l'inflation.

Le pavillon carré Baudouin (fonction de 3383) a rouvert après 8 mois de travaux. Ces mois de travaux ont été l'occasion de mener à bien une vraie consultation auprès du public, des associations locales, afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs envies par rapport à ce nouveau site. En termes de dépenses supplémentaires, nous avons 35 000 euros de plus sur ce budget.

Au niveau de la DFPE (crèches et les garderies), nous avons 15 000 euros de plus pour finaliser les projets de jardin pédagogique. Et sur les espaces verts, nous avons 18 000 euros de plus, mais nous avons demandé 60 000 euros. Je voudrais préciser que l'Hôtel de Ville nous a proposé de nous réaffecter le parc de Belleville. Pour le moment nous n'avons pas accepté pour la simple et bonne raison que nous n'accepterons un transfert que si les budgets vont avec. Et comme il y a un transfert de la gestion au sein des budgets, nous préférons que cela reste géré par la Ville. Je crois que j'ai terminé. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser. Je ne suis pas sûr de vous répondre tout de suite mais je vous répondrai plus tard.

M. PLIEZ

Merci Jérôme. Y a-t-il des questions complémentaires après cet exposé précis ? Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. GLEIZES

Je voulais profiter de cette intervention pour vous dire ce qui va être voté au budget supplémentaire de l'Hôtel de Ville ; en effet, pour une fois, le 20^e est assez à l'honneur, et je vais vous lister tout ce qui va être ajouté au budget supplémentaire :

- Crèche du Boulevard Davout : 1,4 million d'euros ;
- Rénovation du Père Lachaise : 300 000 euros ;
- Piscine Davout : 200 000 euros ;
- Espace culturel Rigoles : 2,5 millions d'euros ;
- Flèche d'or : 300 000 euros ;
- Vestiaire Louis Lumière : 2 millions d'euros ;
- Structure multi-accueil rue du capitaine Marchal : 600 000 euros ;
- École Duclos : 400 000 euros.

Je voulais profiter de ce Conseil d'arrondissement pour vous annoncer ces bonnes nouvelles.

2023 DASCO 65 : Caisse des écoles (20^e) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (12.298.376 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DASCO 65, relative à la Caisse des Écoles. C'est moi qui la rapporte. Cette délibération modifie l'organisation du service de restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ; elle prévoit à l'horizon 2025 l'intégration, dans le périmètre desservi par chaque Caisse des écoles, de l'ensemble des collèges de son ressort. La Caisse des écoles du 20^e, qui a déjà repris des collèges, est concernée. Le service de restauration des collèges est concerné cette année par la reprise du service de restauration scolaire du Collège Flora Tristan, dès cette rentrée 2023. C'est pourquoi nous modifions le périmètre d'intervention de la Caisse des écoles pour y ajouter le service de Flora Tristan et ainsi ajuster la subvention attribuée au titre de 2023 du montant correspondant, à savoir 36 376 euros pour cette année. Ainsi la subvention versée à la Caisse sera portée à 12 298 376 euros. C'est une délibération qui propose d'ajuster et de signer l'avenant correspondant. J'ajoute, parce que c'est important que depuis deux ans, depuis l'arrivée du directeur Grégory MECHE, nous avons peu à peu regagné en rebasage ce qui avait été longtemps délaissé, et qu'aujourd'hui nous pouvons dire que le budget de la Caisse des écoles du 20^e, par exemple en matière d'achat des matières premières pour composer les repas, est à la hauteur des autres Caisses des écoles de Paris, ce qui n'a pas été le cas pendant longtemps. C'est une subvention d'ajustement, mais c'est important de la signaler. Je vous remercie. Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSOL 68 : Budget Participatif - Subventions d'investissement (967.921 euros) et de fonctionnement (12.500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

M. ALIBERT

Bonsoir à toutes et tous, Monsieur le Maire en a parlé dans son propos introductif, je voulais vous présenter cette délibération DSOL, qui vise pour le 20^e arrondissement à voter une subvention pour lancer les travaux afin de créer et ouvrir une halte de nuit pour les femmes sans chez-soi (c'est le nom que les collectifs utilisent pour les personnes SDF) dans les locaux de la mairie du 20^e, à l'angle de la rue Belgrand et de la rue du Japon. Ainsi, Monsieur le Maire l'a rappelé en introduction, 17 personnes pourront être accueillies chaque nuit pour se reposer. Nous comptons sur une ouverture à la rentrée avec la réalisation des travaux dans l'été. Ce projet a été présenté au Conseil de quartier Gambetta le 8 juin dernier. Il a reçu un bon accueil des conseillers et conseillères présents ce jour-là. Cela nous a permis de discuter et d'échanger sur l'ensemble de la politique du 20^e et de la Ville de Paris pour accompagner les personnes grandes exclues. A l'occasion de cette rencontre avec le Conseil des quartiers, un rendez-vous a été pris à la rentrée pour l'automne, une fois que les premières semaines d'existence et de fonctionnement de lieux auront débuté, afin que nous puissions faire le bilan de l'installation de ce lieu et de l'accueil de ces personnes. Avec Éric PLIEZ, nous sommes ravis de vous présenter ce nouveau maillon dans la chaîne des solidarités du 20^e pour les personnes sans domicile fixe, et ce d'autant plus que la Nuit des solidarités 2023 a été la plus mauvaise Nuit des solidarités en termes de décompte depuis 5 ans d'existence. Au niveau de tout Paris, le nombre de personnes à la rue a augmenté de 16 % en 2023 par rapport à 2022 ; dans le 20^e, l'augmentation est de 60 % (177). La Fondation Abbé Pierre a rappelé il y a quelques semaines, qu'en 10 ans, le nombre de personnes sans domicile fixe a doublé, pour atteindre 330 000 personnes dans toute la France.

C'est pourquoi le 20^e est ravi de voter ce soir, je l'espère et je vous y encourage, cette délibération. C'est aussi pourquoi nous avons décidé d'accueillir la marche annuelle du Collectif des morts dans la rue, qui s'est tenue il y a une dizaine de jours dans le 20^e arrondissement. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, ce Collectif des morts dans la rue, qui fêtait ses 20 ans, est né dans le 20^e arrondissement ; pour nous il était très important, 20 ans après, de les accueillir à nouveau dans notre arrondissement.

Vous pourrez le voir, vous l'avez peut-être déjà vu dans le hall de la mairie, nous avons récupéré les panneaux de l'exposition du collectif, qui dénombre les 661 personnes mortes en 2022. Le Collectif explique très bien que ce nombre, déjà énorme, est sous-estimé au moins d'un facteur 6, voire 10. En effet, il y a encore beaucoup à faire pour identifier ces personnes qui meurent dans l'anonymat chaque année dans la rue. C'est pourquoi nous expérimenterons le mardi 27 juin une Nuit des Solidarités estivale. Ce sera la première fois. On sait que la mortalité à la rue l'été est maintenant plus forte que celle de l'hiver, et qu'il est primordial de pouvoir aussi identifier les profils des personnes qui vivent à la rue l'été dans notre arrondissement. Le 12^e et le 8^e arrondissement se joindront à nous pour lancer cette expérimentation.

Cette petite pierre à l'édifice des solidarités est essentielle, et ce d'autant plus à l'heure où nous connaissons énormément de drames en Méditerranée mais aussi à l'approche des Jeux olympiques. On voit que la politique du gouvernement n'est plus la politique, un temps évoqué, de zéro SDF, mais la politique du « zéro tente ». Les forces de l'ordre et la Préfecture de police lacèrent chaque tente trouvée dans la rue et enjoignent ces personnes sans domicile fixe à quitter la région Île-de-France pour faire de notre région et de notre ville une parfaite ville-musée digne des Jeux olympiques. Nous pouvons être fiers, dans le 20^e arrondissement, de donner ses lettres de noblesse à la question de la solidarité.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DAC 481 : Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme NAGELS

Cette délibération propose le renouvellement de la convention de partenariat pour les trois années à venir entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris pour 16 classes à horaires aménagés, dont une classe à horaires aménagés « théâtre » dans le 20^e à Lucie Faure. Elle accueille aujourd'hui plus d'une centaine d'élèves de la sixième à la troisième. C'est un très bon dispositif que je vous appelle bien sûr à voter ce soir, car il permet d'installer une pratique artistique tout au long de la scolarité et au cœur de la vie des adolescents. Il témoigne aussi du rayonnement du conservatoire de l'arrondissement, qui touche aujourd'hui dans ses murs et à l'extérieur, plus de 3000 élèves. Ce dispositif bénéficie d'un soutien de la Ville de Paris qui ne bouge pas, et du Rectorat. Nous avons appris cette année qu'il y allait avoir une diminution des moyens attribués par le Rectorat à cette classe à horaires aménagés « théâtre ». Concrètement, cela va se traduire par une baisse du nombre d'heures d'enseignement ou par le doublement du nombre d'élèves dans la classe théâtre, ce qui portera naturellement atteinte à la qualité du dispositif. Avec la députée du sud de l'arrondissement Eva SAS et avec Anne BAUDONNE, que je remercie au passage, nous avons écrit au Recteur de l'académie de Paris il y a quelques mois. La réponse qui nous a été faite est que ces financements ont été orientés sur d'autres établissements ; il est bien difficile de se réjouir de cette nouvelle. Je tenais en tout cas ce soir à saluer la mobilisation des parents d'élèves très impliqués sur le sujet, et en votant pour cette délibération, je crois que nous réaffirmons notre attachement à la pratique artistique amateur dès le plus jeune âge, dans ce lieu stratégique qu'est l'école.

M. PLIEZ

Merci. À vos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DDCT 24 : Subventions (50.000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

M. PLIEZ

J'ai deux demandes de prise de parole, Laurent SOREL et Vincent GOULIN. C'est Emmanuelle RIVIER la rapporteuse.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. La DDCT 24 porte sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace public. Il s'agit du troisième guide référentiel « Genre et espace public. Des exemples et des expérimentations pour une approche genrée de l'espace public ». J'ai voulu intervenir sur ce point pour plusieurs raisons, tout d'abord parce que c'est une question importante. J'ai envie de commencer par une petite question personnelle ; j'ai deux filles, dont une qui va avoir 16 ans, et je suis à chaque fois peiné et surpris de voir, déjà cet âge-là, toutes les stratégies que les jeunes filles doivent chercher quand elles sortent le soir entre copines, quand elles vont à la Fête de la musique par exemple, comme hier, quand elles essaient de voir si elles s'habillent comme ci ou comme ça, et si cela ne va pas leur occasionner des problèmes avec des garçons. C'est quelque chose que nous savons en théorie, mais que l'on vit en pratique quand cela concerne une jeune fille qui découvre la société, et qui doit s'approprier ces questions et se confronter à ces problématiques.

Une autre question me tient à cœur, elle concerne ma deuxième fille, la plus petite, qui est à l'école primaire à Télégraphe ; elle me parle souvent du problème de l'occupation de la cour. Cette délibération n'en parle pas forcément, mais dans beaucoup d'écoles, l'essentiel de la cour est encore réservé au football et aux garçons. C'est quand même assez incroyable. Les filles ne sont pas acceptées si elles ne sont pas assez bonnes au foot. De plus, persiste l'idée qu'il est plus facile de laisser les garçons s'amuser sur l'essentiel de la cour. Toutes ces questions montrent la nécessité d'appréhender ces problématiques.

J'ai plusieurs questions ; la délibération en soi ne pose pas problème, mais je m'interroge sur le rapport à la jeunesse, pas simplement aux jeunes filles, mais aussi aux jeunes garçons, dans leur capacité à s'appropriier ces questions très tôt. Certains projets sont financés, notamment dans le 20^e, mais j'ai l'impression que si certains élèves dans les lycées et dans les collèges ont accès à ces projets, l'essentiel des élèves n'est pas forcément confronté à ces questions ; or je pense que cela doit être systématique.

Concernant la question de la nuit, un projet concerne la prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif ; mais dans quelle mesure les bars et les établissements de nuit peuvent être associés à ces problématiques ? Les problèmes que peuvent connaître les jeunes filles et les femmes ne concernent pas uniquement les quartiers populaires, c'est aussi dans le centre de Paris, c'est aussi dans les milieux festifs, là où les gens sortent.

Je me pose effectivement un certain nombre de questions et j'espère qu'il y aura des réponses, ou en tout cas des débuts de réponse.

M. PLIEZ

La rapporteuse répondra après l'intervention de Vincent GOULIN. J'espère qu'il n'a pas 12 enfants parce que son intervention risque d'être très longue.

M. GOULIN

Non, j'ai des chats, mais c'est l'égalité entre eux.

Je ne vais pas répondre sur l'ensemble de vos justes questions ; effectivement c'est une thématique extrêmement forte et prégnante dans les politiques qui peuvent être déployées. Je voulais simplement intervenir pour illustrer la réalisation de la mairie du 20^e concernant l'espace public ; dans le cadre des opérations « Embellir votre quartier », que nous portons avec mon collègue Michel ROGER, nous mettons régulièrement en place des marches exploratoires sur la question du genre et de l'espace public, parce que ce n'est pas forcément une thématique à laquelle on pense spontanément, mais cela concerne aussi cette dimension. Nous le faisons donc systématiquement. Nous l'avons fait par exemple l'année dernière concernant l'opération « Embellir votre quartier-Réunion », où le 20 juin, le 28 et le 5 juillet, trois ateliers ont été organisés sur ces questions ; nous avons abordé la question des mobilités, de l'aménagement urbain, des préventions et de la sécurité. Il y avait aussi quelques échos masculins dans le sens où un rapport a été produit, une synthèse. J'espère en effet que ce ne sont pas que les femmes qui se sont appropriées ces documents, parce que, comme vous le dites très justement, ce n'est pas une question genrée ; c'est une question qui doit concerner l'ensemble d'entre nous.

Je voulais simplement aussi avertir que cette année, c'est l'opération « Embellir votre quartier-Amandiers Belleville ». Nous avons eu le 15 mai dernier un atelier avec l'Association Quartiers du monde sur ces questions : l'aménagement, la planification urbaine, l'installation de mobiliers et d'équipement, des assises, des toilettes, des jeux pour enfants, des agrès, également les questions concernant l'éclairage nocturne adapté pour les problèmes de sécurité. Cela concerne également l'animation d'espaces publics, la question des jeux, du sport, des possibilités de rencontre, la régulation, la lutte contre le harcèlement de rue que vous avez citée, Monsieur SOREL, les représentations des femmes dans l'espace public à travers les arts ou la publicité par exemple, et aussi la façon dont on nomme les rues, les places et les lieux sur l'espace public.

Voilà les actions très fortes que nous menons systématiquement concernant l'espace public. Mais je laisse le soin à ma collègue Emmanuelle de mettre en perspective la politique de manière plus globale.

Mme RIVIER

Bonsoir chers collègues, Monsieur le Maire. Pour vous répondre Monsieur SOREL, effectivement la question des stratégies de déplacement quand on est seule ou entre femmes, se pose et malheureusement elle se pose même à mon âge. Il y a un vrai problème dans l'espace public pour les femmes, ainsi que dans les lieux festifs.

Je vais présenter globalement cette délibération, puis je vous apporterai quelques éléments de réponse. Il s'agit d'une subvention à 16 associations qui toutes œuvrent à la conquête de l'espace public par les femmes, dont 4 sont situées dans le 20^e. Je pense que nous pouvons nous enorgueillir d'être bien représentés en termes d'association sur la promotion de l'égalité femmes-hommes. ; 4 sur 16, c'est 1/4, alors que nous ne représentons pas 1/4 des arrondissements.

Comme mon collègue Vincent GOULIN vous l'a dit, il y a l'Association « A places égales » qui a réalisé une marche exploratoire dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » en 2022. Il y a également l'Association « Soleil Blaise » qui a un projet d'amélioration de l'espace public pour les femmes et par les femmes, avec des actions hors les murs et des ateliers. Il y a évidemment l'Association Quartiers du monde. Ce qui est financé est un nouveau projet avec Archipélia, un projet de tremplin pour une éducation populaire sensible au genre, en accompagnant les jeunes à la déconstruction des stéréotypes de genre dans l'espace public et dans le sport. C'est une action qui a déjà été initiée par Archipélia, association très présente et très forte sur les questions d'égalité, et qui irrigue toutes ces actions. Il s'agit là d'une action plus particulière qui s'appelle « Lundis femmes solidaires », un espace de renforcement des femmes.

Pour répondre au moins partiellement à votre question, effectivement, la question de l'occupation des cours de récréation est bien connue ; la sociologue Edith MARUÉJOULS a démontré et théorisé cela. Nous avons la réponse avec les cours Oasis, qui intègrent la question du genre. De plus, elles ont le mérite de créer des îlots de fraîcheur.

Archipélia intègre les jeunes garçons dans sa politique de déconstruction des stéréotypes de genre, notamment dans les questions de sport ; en effet, Archipélia occupe le TEP, en essayant d'obtenir la parité et de réfléchir à l'occupation de l'espace filles-garçons.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSP 21 : Subvention (103.256 euros) et conventions (fonctionnement et investissement) avec l'association Le Bus des Femmes (20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure

M. PLIEZ

J'ai une demande de parole de Geneviève GARRIGOS et de Laurent SOREL. La rapporteuse est Emmanuelle RIVIER.

Mme GARRIGOS

Monsieur le Maire, mes chers collègues. « Sale pute, sale pédé » ; d'aussi loin que je m'en souviens, ces deux injures ont toujours été les plus courantes et les plus dénigrantes. Des cours de récréation aux querelles d'automobilistes en passant par les stades et les soirées, ces mots n'ont bien sûr pas leur place ici, mais plus exactement, ils n'ont leur place nulle part, car celles et ceux que ces mots désignent n'ont à rougir de rien. Cette stigmatisation ne vaut que par association à une sexualité perçue comme dangereuse et méprisante parce que non conforme au modèle normatif dans notre culture. Si les associations LGBTI+ commencent, à force de pédagogie et d'efforts de sensibilisation, à faire percevoir en quoi ce mot pédé est homophobe et inacceptable, je crains que le mot pute ne traduise encore longtemps une stigmatisation à laquelle nous ne nous sommes pas encore collectivement attaqués. En effet, les travailleuses du sexe, et les travailleurs, mais il s'agit principalement de femmes, sont encore perçus comme responsables et coupables des barrières qui sont mises à l'exercice de leurs droits et des violences qui sont perpétrées à leur égard. Rappelons-le. Qu'elles soient ou pas victimes de l'ignoble traite et des viols qui représentent les services qui leur sont extorqués de force, les TDS ont la même dignité et les mêmes droits que chacun d'entre nous ici, mais leur parole n'est pas entendue avec le même poids par la police et la justice ; elles n'ont pas accès aux mêmes protections sociales et la législation qui est censée les protéger de l'exploitation par son application à géométrie variable finit par les empêcher d'avoir accès à un logement décent, à des titres de séjour ou à un accompagnement social. Même les actions de prévention et de promotion de la santé deviennent parfois compliquées à mettre en œuvre. C'est pour cela que l'action du Bus des femmes est essentielle. Créée en 1990 comme début de réponse à l'incendie pandémique du VIH sida, l'association du bus des femmes a toujours souhaité s'extraire des enjeux de positionnement moral sur les TDS ou politiques sur la meilleure manière de mettre un terme aux situations d'abjecte violence que représente la prostitution contrainte. L'urgence sans laquelle rien d'autre n'est possible, c'est le respect des personnes et des droits, et d'abord le droit à la santé. L'association est ainsi devenue un pilier de la prévention sanitaire et de l'accès au droit pour les TDS à Paris ; elle a accueilli 571 personnes dans son local en 2022, noué 11 000 contacts autour de ces maraudeuses, et permet

aussi, mais sans que cela soit une condition à son accompagnement, d'initier 5 parcours de sortie de la prostitution par an. Aujourd'hui, son vénérable bus de plus de 20 ans d'âge est poussif et polluant. Elle sollicite donc, outre une nécessaire et annuelle subvention de fonctionnement pour ses actions d'accès au droit et de prévention des risques, une subvention d'investissement pour acheter un nouveau bus électrique. Il nous est proposé de contribuer à cette démarche et je vous invite bien évidemment à le faire, parce qu'il serait souhaitable, enfin, de cesser de stigmatiser dans les faits et dans les mots des personnes qui ne sont coupables de rien et méritent de pouvoir vivre dignement, qu'elles soient ou pas victimes d'une inacceptable traite ; ce qui est honteux, ce n'est pas d'être une pute, c'est de les maintenir dans la précarité la plus absolue au nom d'un jugement prétendu moral. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL.

M. SOREL

Je vais être très court. Je crois que je me suis trompé de délibération et de toute façon, tout a été dit et bien dit, donc je vais en rester là.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Nous voterons évidemment favorablement cette subvention, et je remercie Geneviève GARRIGOS pour tous les mots qu'elle a prononcés. J'avais juste une question ; on achète un bus électrique. L'association ne peut-elle pas avoir une subvention de l'État ? Je sais qu'il en existe, ce qui permettrait de réduire la subvention de la Ville à concurrence. Je ne sais pas si cela a été vu, en tout cas ce n'est pas indiqué dans la délibération. Il me semble qu'il y a des subventions de l'État quand on achète un véhicule lourd électrique.

M. PLIEZ

Je laisserai Emmanuelle répondre. Ce que je sais, c'est que le Bus des femmes est également soutenu assez fortement par l'État, notamment pour ses actions de prévention. Je pense donc qu'ils ont fait le tour de tous les financeurs et qu'ils en sont venus à la Ville faute de trouver d'autres sources de financement. Mais je laisse Emmanuelle répondre.

Mme RIVIER

Je n'ai pas la réponse, j'en suis désolée.

Je vais être très brève, puisque Geneviève GARRIGOS a eu les mots tout à fait justes et engagés. Je voudrais rappeler que dans le 20^e, grâce à vous, Monsieur le Maire, et je ne vous en remercierai jamais assez, nous avons accueilli un cycle, au sujet et avec les personnes en situation de prostitution, de travailleuses du sexe ; ce cycle est destiné certainement à se poursuivre, cycle à l'occasion duquel nous avons invité le Bus des femmes à la mairie du 20^e. Cela nous avait donné l'occasion de voir beaucoup plus précisément quelles étaient leurs actions. Je vais insister sur une de leurs actions qui me semble fondamentale, c'est l'accès au droit, et c'est plus précisément l'accompagnement aux plaintes. Parce que les prostituées sont victimes de toutes les discriminations, mais aussi de toutes les violences, vol, viol, meurtre, agression sexuelle. Voilà ce qu'elles subissent, et c'est très compliqué pour elles d'aller déposer plainte. D'abord, parce que quand il s'agit des Roses d'acier, les Chinoises de Belleville, elles ne parlent pas français. Désormais, le Bus des femmes et Médecins du monde ont mis en place des cours de français, mais cela a mis longtemps à se mettre en marche, et cela ne se fait pas en un jour. Ensuite parce que, comme Geneviève l'a expliqué, quand on dépose plainte, on doit donner son adresse. Et quand on donne son adresse, on s'expose à ce que la police, et c'est arrivé, c'est pour ça que je le dis, aille voir le bailleur en lui disant : « Monsieur, vous êtes proxénète si vous ne virez pas la personne du logement ». Et puis tout simplement la peur que tout le monde a à aller déposer plainte dans un commissariat ; alors imaginez quand vous êtes une

travailleuse du sexe, une personne prostituée, ce n'est vraiment pas évident. Je salue le travail sans relâche du Bus des femmes, sur ce plan comme sur les autres. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DDCT 46 : Subventions (26.000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20^{ème} arrondissement. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

M. SALACHAS

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais profiter de ce Conseil d'arrondissement pour prendre un temps afin de présenter le fonds d'animation locale qui est attribué au 20^e arrondissement, le FAL. C'est un dispositif dans le cadre du Pacte parisien de proximité, adopté en 2021. Il vise à soutenir l'animation territoriale à l'échelle de chaque arrondissement et a été mis en place à l'échelle de chaque arrondissement. Conçu pour permettre un déploiement de crédits au plus près des besoins des habitantes et des habitants, ce fonds aspire à financer des projets d'animation ou des projets sociaux de proximité ; il s'élève à 300 000 euros sur l'ensemble de Paris. Le 20^e bénéficie de 26 000 euros, le même montant qu'en 2022. Une singularité du 20^e, c'est que nous avons décidé de le faire fonctionner sous forme d'un appel à projets. Les projets sont reçus de façon collégiale, avec les mêmes élus qui siègent à la Dotation à l'animation locale générale. Cette année, 34 projets ont été reçus, 22 étant recevables. Ces projets sont attribués sur les critères suivants, sur un impact localisé sur le 20^e et ses quartiers :

- Projets qui doivent être promoteurs du lien social du Vivre ensemble, et participer à créer une dynamique associative et sociale dans les quartiers ;
- Les demandes ne peuvent pas avoir été financées à travers la Dotation d'animation culturelle ou à travers la Dotation à l'animation locale générale ; cela explique pourquoi 22 projets sur 34 n'étaient pas recevables.

Le montant de 26 000 euros concerne des subventions et non des prestations comme les deux autres instances de financements locaux. C'est un budget somme toute limité, mais c'est un budget supplémentaire, bienvenu pour la vie associative.

Concernant ces trois commissions, c'est l'occasion de dire à quel point c'est un vrai travail d'intelligence collective entre les élus, entre les services, avec la politique de la Ville, avec les représentants de la DAC. Au-delà des sommes allouées, cette veille et ce partage d'informations sont très bénéfiques pour le 20^e. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DASCO 03 : Subvention (32.795 euros) et convention annuelle d'objectifs avec un organisme pour des projets d'animation dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. J'ai fait le choix de m'inscrire sur une délibération que je rapporte pour mettre en valeur un volet du nouveau programme national de rénovation urbaine qui n'est pas forcément toujours très connu. Dans le cadre du NPNRU 2014-2024, 5 secteurs ont été fléchés à Paris pour des opérations de renouvellement et d'aménagement majeurs ; 4 sont d'intérêt régional, un seul est d'intérêt national, le secteur qui va de la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil. Un enjeu concerne également la politique de la Ville, à savoir le renforcement de la place des habitants et des habitantes dans toutes ces opérations, dans tous ces dispositifs et notamment un public qu'on a tendance à oublier dans ces questions, le public des enfants et des adolescents, que ce soit dans la

phase de construction des projets ou dans la phase de mise en œuvre de ces projets à travers les travaux. La Ville a donc lancé un appel à projets pour proposer des ateliers dans ce cadre, soit pendant les temps d'activités périscolaires, soit pendant les temps extrascolaires. Lors des derniers appels à projets, 7 ateliers ont été retenus et sont proposés par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, le CAUE. Le CAUE de Paris est présidé par un élu du 20^e, Jacques BAUDRIER. Ces ateliers d'architecture seront organisés dans l'école maternelle Eugène Reisz, une école en REP située à côté de la porte de Montreuil, et au collège Pierre-Mendès-France, également un collège REP ; ils se tiendront les mardis et vendredis sur les temps périscolaires, de 15h00 à 16h30 ; ces ateliers sont subventionnés dans le cadre d'un appel à projets, mais existent depuis 2018. Pour vous dire à quel point ils ont pu mobiliser les enfants et les adolescents des portes, en 2019 par exemple, les élèves de Jean Perrin avaient planché sur les aménagements de la rue Blanchard qui allait devenir piétonne. En 2021, c'était Pierre Mendès France qui avait fait un travail autour de la place des femmes sur les portes ; tout un travail avait été fait avec des associations comme La Belle Friche, et les Compagnons bâtisseurs. L'année dernière, les deux collèges Jean Perrin et Pierre Mendès France ont fait des ateliers autour de l'urbanisme transitoire ; on sait à quel point il est important, de manière transitoire, de faire vivre ces secteurs qui sont soumis à travaux lourds, donc à des nuisances sonores, des nuisances olfactives, des nuisances de déplacement, mais qui doivent continuer à vivre parce que des habitants continuent à y vivre. Ainsi toute la programmation autour de ce qu'on a appelé la Belle friche, la Plaine estivale et aujourd'hui le Festival Plein air qui se tient rue Henri Duvernois, avait été réfléchi et débattu avec les élèves. C'est donc un bon exemple d'implication des enfants et des adolescents dans ces opérations de renouvellement urbain. Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

À vos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DDCT 67 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1.021.850 euros) à 269 associations pour le financement de 411 projets dans les quartiers populaires (2^e enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. PLIEZ

La DDCT 67 fait l'objet d'une intervention d'Annie GAFFORELLI. Le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

Mme GAFFORELLI

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire, mais je me suis désinscrite de cette délibération.

M. PLIEZ

Mais vous êtes tout excusée, Madame. Monsieur SAUVAGE, souhaitez-vous dire un mot comme rapporteur ?

M. SAUVAGE

Oui, parce que cela permet d'illustrer un vœu que nous allons aborder tout à l'heure. Merci pour cet acte manqué, Madame GAFFORELLI. Il s'agit de la deuxième enveloppe de l'appel à projets politique de la Ville, qui en contient trois : un en début d'année qui vise à financer les nouveaux projets qui ont besoin de ces fonds en début d'année pour s'amorcer ou qui visent à accompagner des associations qui peuvent connaître des petites difficultés de trésorerie et ont besoin d'avoir un versement plus tôt. Il y a le cœur de cet appel à projets avec la deuxième enveloppe que nous votons au début de l'été, c'est celle qui nous intéresse aujourd'hui. Et enfin une troisième enveloppe à la fin de l'année, qui permet de financer des projets que nous n'avions pas prévu de financer.

Cette deuxième enveloppe, pour vous dire les choses concrètement, est un engagement financier de la Ville ; elle s'élève à 88 450 euros pour le territoire Belleville-Amandiers-Pelleport, qui finance 37 projets, dont 10 nouveaux projets. En effet, nous avons vraiment cette volonté chaque année de

financer aussi des nouveaux projets parce qu'il y a toujours des bonnes idées qui émergent, et de nouveaux besoins des habitants qui apparaissent. Côté portes, c'est 80 500 euros, qui permettent de financer des projets que vous connaissez toutes et tous, notamment sur la question de la place des femmes dans les quartiers populaires.

Il y a les incontournables de Belleville-Amandiers-Pelleport avec par exemple le Forum Femmes en action, mené par Quartiers du monde et d'autres associations avec un grand soutien de l'équipe de développement local. Il y a le travail de *Like ton job* qui permet d'orienter les collégiens et les lycéens sur place, dans les classes. Il y a aussi le projet de transformation temporaire de l'ACTA Compagnie, qui généralement est mis en œuvre rue des Amandiers pendant la fête de quartier. Ce sera donc ce week-end que nous allons découvrir le projet 2023. Parmi les projets emblématiques de ces dernières années, il y avait notamment la transformation de la rue des Amandiers en gazon, qui donnait un petit air de campagne. J'ai l'impression que ce projet s'est exporté dans le 18^e le week-end dernier et qu'il a connu aussi un grand succès. Il y a des nouveaux projets, où nous faisons des paris ; le projet de la Maison du bas Belleville, qui a fait venir un ostéopathe dans le centre social pour faire un travail de prévention autour des gestes et des postures à adopter et aussi tout un travail autour de la lutte contre la sédentarité. Nous permettons de financer ce projet, notamment pour faire découvrir l'ostéopathie à des personnes qui n'ont pas les moyens d'aller voir un ostéopathe. C'est une nouveauté, que nous mettons en place avec la Maison du Bas Belleville. Côté portes, il y a les incontournables : l'action de l'AJE auprès des jeunes, des permanences emplois d'ICE à Python Duvernois, dans les locaux de l'association la Lucarne, tous les ateliers autour de l'alimentation durable portée par Saveurs en partage. Et pour les nouveautés côté portes, il y a par exemple l'ouverture d'un local à Saint-Blaise par le Secours Catholique, qui organise des cafés pour les familles et pour les mamans du quartier, pour se dépanner, faire du lien social. C'était une grande demande de beaucoup de collectifs d'habitants qui cherchaient un lieu comme ça. Je vous invite à voter cette deuxième enveloppe de l'appel à projets politique de la Ville.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DFPE 68 : Subvention (924.707 euros) et avenant n° 2 à l'association Gan Menahem pour ses 4 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention (100.000 euros) et convention d'investissement pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Gan Kitov situé 9 rue Jacques Ibert (17^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. PLIEZ

La parole est à Claire GOFFAUX-ESPEJO puis à Laurent SOREL ; Lyes BOUHDIDA-LASSERRE est le rapporteur.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Il s'agit de deux délibérations, la DFPE 68 et la 100, au sujet de crèches confessionnelles. Les crèches confessionnelles sont un héritage de longue date de subventions publiques à des établissements confessionnels. Un argument qui a souvent été avancé, c'est que la Ville devait financer, car le niveau de service public de la petite enfance n'était pas encore suffisant. Pourtant, nous avons constaté dans ces crèches des lacunes : fermeture le vendredi après-midi, exposition des enfants au champ religieux, séparation des petites filles et des petits garçons.

Bien sûr, la DFPE fait des contrôles. Des éléments supplémentaires et de nouvelles informations viennent de nous parvenir sur une amélioration dans la gestion de ces crèches. Mais pour le moment, nous ne disposerons pas encore pour ce Conseil de temps de prise d'informations, d'analyse des dates et rapports de visite des établissements concernés, ni surtout un temps de débat que nous souhaitons. Nous Écologistes, nous posons toujours la question de poursuivre ces financements, alors que grâce à notre majorité et au travail fait, un nombre important de places en crèche a été ouvert. C'est pourquoi, au vu de ces éléments, nous nous abstenons sur ce vote.

M. PLIEZ

Merci. Laurent SOREL, et Karine DUCHAUCHOI, que j'avais oubliée.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je vais être fidèle à la tradition. Je vais voter contre, comme nous le faisons avant. Pourquoi ? Non pas parce que c'est un problème que des parents choisissent de mettre leurs enfants dans des crèches dites communautaires. Ce n'est pas à nous de l'interdire. C'est leur droit le plus strict. Cela ne me pose pas de problème que des parents fassent ce choix, même si je ne le partage pas. La question, c'est que ce sont des crèches avec des financements publics, ce qui change beaucoup de choses. Je ne vais pas redire les arguments qui ont été utilisés les années précédentes. Il y a des contrôles, semble-t-il. On parle d'amélioration. Je ne sais pas... Les fermetures le vendredi, la séparation filles garçons... tout cela doit être confirmé évidemment, mais indépendamment de ça, cela pose presque un problème philosophique, qui est que l'argent public doit être utilisé pour financer des lieux de mixité républicaine, et que ce ne sont pas des lieux de mixité républicaine. Si les parents veulent mettre leurs enfants dans de telles crèches, qu'ils le fassent, mais qu'ils le financent eux-mêmes ; ce n'est pas à la force publique, ce n'est pas à la Ville de les financer, ce n'est pas à l'ensemble de celles et ceux qui payent des impôts de financer ces crèches confessionnelles.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cela ne vous étonnera pas, nous allons voter contre, par habitude, mais aussi pour la laïcité et la garantie de la liberté de conscience. Il est utile de le rappeler en ces temps où pullulent les idées de l'extrême droite, les idées de replis identitaires ou religieux ou de haine, haine de l'autre, haine de l'étranger. La laïcité suppose aussi de la rigueur, une neutralité de la puissance publique par rapport aux différentes opinions, de la libre pensée aux croyances diverses et variées. Dans ce contexte agité, nous restons fidèles à la laïcité dans sa définition ; nous le répétons, nous voulons une République une et indivisible dans laquelle les collectivités ne subventionnent pas les institutions liées aux cultes.

Du fait de la délégation de service public, ces établissements sont censés respecter autant que les crèches de la Ville un service sans caractère confessionnel. Et pourtant, ce projet de libération vise à conventionner de telles crèches. L'Observatoire parisien de la laïcité avait pointé du doigt le paradoxe dans son rapport sur le sujet. Mais sans effet. Nous savons que ces crèches se sont finalement, pour certaines, engagées à ouvrir tous les jours. Nous respectons que de telles crèches puissent mener à bien leur mission, laïcité oblige, mais pas avec des subventions publiques. Aussi nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Merci. La parole est au rapporteur, Monsieur Lyes BOUHDIDA-LASSERRE.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues, cette libération concerne en effet une crèche à caractère propre, qu'on appelle plus communément crèche confessionnelle. Il y en a 6 dans notre arrondissement : la halte-garderie Casip-Cojasor, la crèche collective Cités Caritas, le multi-accueil Cités Caritas, la crèche collective Gan Menahem, la crèche familiale Gan Yossef et la crèche collective Gan Yossef. Je vous le dis, puisqu'en transparence, nous discutons de ce sujet chaque année et que chaque année, la même problématique se pose. Je parlais de transparence ; cette année, pour la première fois, nous avons obtenu des services de la Ville un bilan complet, individualisé, pour chacune des structures, des visites de contrôle effectuées durant l'année, une fois à minima, et parfois deux pour certaines structures lorsque des points devaient être retravaillés.

Je tenais à rappeler également, pour rebondir sur ce que disait Madame GOFFAUX, sur le fait que ce sont des structures associatives. Les structures associatives, à l'instar des structures municipales, ont vocation en effet à créer des places en crèche. On n'oppose pas forcément les statuts. Au niveau du 20^e et de Paris, il existe 40 crèches associatives, et ce n'est pas le mode de gestion qui pose problème ici, c'est ce qui se passe à l'intérieur. Nous recommandons justement aux parents de se tourner vers le mode associatif s'ils n'ont pas de place dans le secteur municipal.

Pour revenir dans le détail des bilans, et pour être encore une fois tout à fait transparents sur l'ensemble des structures du 20^e arrondissement, aucune difficulté liée à la laïcité n'a été remontée par les services. C'est l'administration qui nous a fait part de rapports ; se posent des sujets par rapport aux problématiques RH et aux problématiques de matériel. Il peut y en avoir aussi dans d'autres crèches, associatives. On sait que le contexte dans le secteur est très compliqué, mais sur ces 6 structures, il n'y a pas de difficultés nouvelles supplémentaires, il y a au contraire des améliorations. Pour reparler de la crèche qui avait posé le plus de difficultés l'année dernière, où nous avons tous voté contre, en effet, il y avait des fermetures d'horaires le vendredi. Désormais les horaires sont élargis, passant de 13h00 à 15h00, et à la rentrée prochaine, les horaires vont être élargis encore à 17h00. C'est progressif, mais un travail en confiance est en train d'être mené avec l'équipe de la crèche. Je tiens à rappeler que ces structures associatives doivent respecter la charte de la Ville de Paris, c'est une obligation à laquelle nous sommes toutes et tous attachés. Je ne vais pas reprendre les propos de Karine DUCHAUCHOI, mais je partage totalement ce principe et l'importance que nous y portons dans le 20^e arrondissement. Mais au vu des bilans que nous avons obtenus et qui sont à disposition de tous les présidents de groupe, et de notre attachement aux principes, le Groupe Paris en commun s'abstiendra sur ses délibérations.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, la délibération est rejetée.

M. PLIEZ

Le vote est clos. Vous aurez remarqué qu'il y a une erreur dans le déroulé puisqu'on parle d'une crèche située dans le 17^e ; vous avez bien compris que c'était bien la crèche du 20^e dont il s'agissait. La délibération est rejetée. Je tiens quand même à une sorte d'explication de vote. Je tiens à remercier Lyes pour ce qui nous a dit, parce que je crois que nous avons avancé. C'est quand même notable puisque cela faisait depuis près de 3 ans que nous demandions à ce que des contrôles soient effectués. C'est à noter puisque nous aurons sans doute à nouveau ce débat l'an prochain. Merci.

2023 DFPE 100 : Subventions (398.464 euros), avenant n° 3 à l'association GAN YOSSEF (20^e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. PLIEZ

Nous continuons avec la DFPE 100. Claire GOFFAUX-ESPEJO a dit qu'elle parlait pour les deux délibérations. Laurent SOREL souhaite-t-il reprendre la parole ?

M. SOREL

Non, c'était également pour les deux délibérations.

M. PLIEZ

Je vous propose donc de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est rejetée.

2023 DEVE 48 : Subventions d'investissement (530.670 euros) aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

M. PLIEZ

Nous passons à la DEVE 48. La parole est à Martin BUSSY, et la rapporteure est Madame Lila DJELLALI. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention sur d'autres délibérations.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Deux points me semblent intéressants à noter sur cette délibération rapportée par Lila DJELLALI. Le premier point, c'est la lutte contre le plastique, qui est un enjeu absolument majeur. Cette lutte contre le plastique se matérialise très concrètement dans cette délibération, sur des efforts -et c'est le deuxième point- de transformations de la part de la Caisse des écoles. C'est beaucoup plus facile de dire non au plastique que de trouver l'argent et les moyens industriels de parvenir concrètement à retirer le plastique.

Il faut vraiment saluer l'argent mis sur la table et le savoir-faire utilisé pour pouvoir transformer les bacs plastique en inox ; cela représente 4,5 millions à l'échelle de la Ville. On parle de financer la transition écologique ; on est en plein dedans. La Ville fait son travail ; la mairie d'arrondissement fait son travail de ce point de vue. À titre personnel, mais aussi au nom du groupe, je m'occupe notamment des déchets. Nous sommes ravis d'avoir pu travailler tous collectivement avec la Caisse des écoles pour parvenir à ce résultat. Cela fait des années que c'est sur la table, cela fait des années que c'est compliqué sur le plan industriel de parvenir à changer cette organisation. Donc merci à Monsieur le Maire d'avoir pu porter et financer cette décision. Merci à Madame DJELLALI pour cette délibération.

M. PLIEZ

Ce que nous vous proposons, c'est quelque chose d'un petit peu innovant ; en effet, cette séquence concerne l'alimentation durable. Plusieurs délibérations mais aussi des vœux sont rattachés au sujet. Aussi, je vous propose que nous poursuivions avec, dans un premier temps, l'expression de Lila DJELLALI, adjointe à l'ESS et à l'alimentation durable ; ensuite je proposerai à Annie GAFFORELLI de présenter le vœu du Conseil de quartier de Belleville, puis à Mme HALIL-BELLAH de présenter son vœu. Enfin, l'ensemble des groupes pourra s'exprimer s'il le souhaite.

La parole est à Lila DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, en tant qu'adjointe en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'alimentation durable, je tenais à apporter un éclairage sur 4 des délibérations, dont la DEVE 48, à laquelle sont rattachées la DAE 16, la DEVE 37 et la DEVE 45, qui vont accélérer à partir de demain notre politique en faveur du mieux manger et du manger moins cher. Notre stratégie politique pour l'accès à l'alimentation durable vient aussi de la création de cette nouvelle délégation, l'alimentation durable, que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire, depuis le début de cette nouvelle mandature. Nous savons que dans le 20^e arrondissement, 42 % des habitants et des habitantes vivent en quartier prioritaire de la Ville, et qu'un habitant sur 5 se trouve en situation de grande précarité. Mais on oublie très souvent les enfants (en France, un enfant sur 4 n'a pas accès à un petit-déjeuner équilibré), ou les étudiants qui finissent le mois avec 50 € pour manger. Et on oublie encore plus les personnes âgées isolées dont on a du mal encore aujourd'hui à pouvoir aller jusqu'à chez eux et leur apporter des repas équilibrés. Nous savons que la plus grande variable d'ajustement est celle de l'alimentation durable ; comment travailler au mieux avec ce constat ? Notre volonté première est de pouvoir implanter des structures autour de l'alimentation saine et durable correspondant aux besoins des habitants et des habitantes, et d'accompagner ces structures à se développer et se professionnaliser. Aussi les différents publics doivent être pris en compte dans leur diversité et nous devons proposer à chacun des modèles qui leur correspondent. J'ai cité les enfants, je pense aussi aux étudiants, comme je vous le disais, aux familles monoparentales, aux familles nombreuses, aux personnes âgées. Vous verrez pourquoi j'insiste sur ces cas en particulier ; parce que plusieurs outils, grâce à la Ville de Paris, nous permettent de pouvoir accompagner les habitants du 20^e arrondissement :

- Les loyers à prix modérés dans le parc social de la Ville, appuyés par le GIO commerce ;
- L'appel à projets alimentation durable, que vous retrouvez dans une de ces délibérations, la DAE 16. Sur 20 structures qui ont été sélectionnées, nous en avons 5 dans l'arrondissement. Si je prends l'exemple de l'épicerie Gramme, qui propose des paniers solidaires pour 15 familles du quartier, ou de Producteur local, une coopérative de producteurs permettant d'avoir des prix très accessibles (car par d'intermédiaire), ou de la Compagnie du 20^e, en lien avec Territoire zéro chômeur, pour l'ouverture de la Cafétéria solidaire, ou encore de Saveurs en partage, qui propose une double tarification permettant en ce moment même à 30 familles monoparentales d'avoir accès à des paniers bio à 30 % du prix ;

- Un autre levier est celui de la DEVE 37, qui a subventionné l'Ecole comestible ; le travail avec les enfants est extrêmement important dans le 20^e arrondissement, et nous nous en félicitons. Ce seront les premiers cours pédagogiques avec l'Ecole comestible ;

- Le soutien à l'accès à l'alimentation pour les publics les plus précaires, présentés dans la délibération DSOL 45, sur trois structures qui concernent le 20^e arrondissement : la Cantine de la flèche d'or, les Marmoulins et l'Armée du salut, avec le projet de cuisine partagée pour le Palais de la femme ;

Une autre délibération, la 76, que nous n'avons pas incluse ici, permet d'aider « Quel bon goût » et donc les producteurs de la région.

Évidemment, la sortie du plastique est extrêmement importante. La *deadline* s'approche de jour en jour, avec la loi Egalim. À côté de ça, un vrai travail de fond est fait sur l'accès au petit-déjeuner. Nous allons bientôt commencer dans 5 écoles qui sont en Quartier prioritaire de la ville. Aujourd'hui, c'est la Journée du petit-déjeuner ; nous pouvons donc nous féliciter de pouvoir démarrer ce beau projet dans certaines écoles.

Je vous demande de voter favorablement pour ces 5 délibérations et de soutenir les structures qui agissent en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire. Mais comme vous l'avez vu, c'est une nouvelle façon de présenter à la fois des vœux et à la fois des délibérations. Dans la prolongation et dans la continuité de ces leviers, nous souhaitons pérenniser pour chaque arrondissement, et trouver d'autres voies. Nous avons voté la Sécurité sociale alimentaire lors de notre dernier Conseil. On ne l'appellera peut-être pas comme ça, on l'appellera peut-être caisse alimentaire, mais cela reprend notre vœu de l'exécutif, qui à la fois permet de pouvoir accompagner les structures de l'ESS dans des Quartiers prioritaires de la Ville, de pouvoir aider en amont des producteurs et des productrices, et bien évidemment d'avoir un accès pour des personnes extrêmement éloignées de l'alimentation saine et à bas coût. Dans le vœu qui a été présenté, on parle aussi des bailleurs sociaux ; ce n'est pas le seul levier mais c'est un levier extrêmement important. Cependant, tout ne peut pas reposer sur les bailleurs sociaux ; on oublie ce qu'ils font en dehors des loyers bas. On oublie que par exemple, pour Saveurs en partage, Paris Habitat accompagne la double tarification en proposant 10 000 € de subventions pour pouvoir appuyer cette expérimentation de la double tarification. On oublie aussi qu'on arrive à trouver des moyens de pouvoir étaler les dettes, parce que bien évidemment, avec la Covid, avec l'inflation, nous sommes conscients qu'il y a des problématiques dans certaines structures et nous arrivons à trouver des moyens. Par ailleurs, nous voulons mieux professionnaliser ces projets, qui souvent émanent des habitants et des habitantes du même quartier, et nous devons les accompagner ; c'est pour cela que nous mettons en service le PIE, que nous accompagnons aussi avec le GIE commerce, et que nous essayons d'apporter des solutions comme par exemple l'accompagnement à l'entrepreneuriat grâce à la Ruche, qui souhaite accompagner 10 % des structures de l'arrondissement. C'est tout ce lien, c'est tout ce tissu, que nous arrivons à créer, et qui nous amène à demander collectivement que la Ville et la Mairie du 20^e expertisent la Sécurité sociale alimentaire dès la rentrée, et que la Ville renforce aussi son accompagnement des structures ESS, dans le champ de l'alimentation durable avec tous les partenaires que je viens de vous citer. Nous avons la réponse de la Ville ; sachez qu'énormément de pieds d'immeubles appartiennent aux bailleurs sociaux et représentent de nombreuses structures et implantations autour de l'ESS, mais aussi autour de l'alimentation durable. Dans le 20^e, nous en avons quasiment une vingtaine ; je remercie Maxime SAUVAGE de tout le travail qui a été fait en QPV, ainsi que Carine EKON pour le lien qu'elle a avec le GIE commerce.

Je vous demande donc de voter favorablement pour ce vœu.

M. PLIEZ

Nous allons poursuivre la discussion après cette présentation globale, même si seule la DEVE 48 a fait l'objet d'une inscription ; je vais proposer à Annie GAFFORELLI de nous présenter le vœu en rapport avec le sujet du Conseil de quartier de Belleville.

V20-2023-208 : Vœu du Conseil de quartier Belleville relatif aux épiceries solidaires dans le cadre de la Sécurité Sociale de l'Alimentation.

V20-2023-209 : Vœu présenté par Wahiba Halil Bellah relatif au soutien des acteurs de l'ESS en difficulté dans le 20^{ème} arrondissement.

V20-2023-210 : Vœu de l'Exécutif relatif au soutien des commerces et structures de l'alimentation durable.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Madame la rapporteuse a déjà tout dit, mais je vais quand même présenter, comme le règlement intérieur nous le permet, et en respectant les principes de la démocratie dans le 20^e arrondissement, le vœu du Conseil de quartier de Belleville relatif à l'alimentation durable.

Il semble qu'à travers ce vœu, le Conseil de quartier s'inquiète des problématiques rencontrées par les épiceries sociales et solidaires et plus généralement de la problématique de l'alimentation dans les quartiers prioritaires. Si les inquiétudes sur le sujet sont légitimes, la problématique de l'alimentation et les moyens alloués dépassent le seul cadre de la Ville de Paris. C'est à l'État de donner aux collectivités et aux bailleurs les moyens qui leur manquent pour résorber ce problème. C'est pour cela que nous avons présenté un vœu de l'exécutif qui prend en compte les inquiétudes du Conseil de quartier.

M. PLIEZ

Merci. Madame HALIL BELLAH.

Mme HALIL BELLAH

Bonsoir à tout le monde, Bonsoir Monsieur le Maire, merci. Effectivement j'ai émis un vœu ; on le sait, et je pense que je n'ai pas à vous convaincre dans cette assemblée, qu'une alimentation saine est vecteur de meilleure santé. Une alimentation saine contribue à éviter des maladies comme le diabète, baisser les cas d'hypertension et les cas d'obésité, maladies malheureusement trop souvent diagnostiquées chez nos concitoyennes et concitoyens vivant dans nos quartiers populaires. C'est donc une question de santé publique.

Plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le 20^e se sont engagés avec force à rendre accessible une alimentation saine et durable à nos concitoyennes et concitoyens qui n'ont pas les moyens financiers. Effectivement, nous vivons depuis plusieurs mois une inflation forte des prix de l'alimentaire, même si en France, il faut le reconnaître, cette inflation est plus contenue que chez nos voisins européens. Néanmoins, ce qui compte pour beaucoup des habitants des quartiers populaires, c'est le porte-monnaie. Par ailleurs, je salue toutes ces structures de l'ESS qui se battent tous les jours pour lutter contre la précarité alimentaire. Force est de constater que tous les acteurs ne sont pas soutenus de la même manière. Et je le regrette vivement. Je pense ici à la Source, en particulier, qui a malheureusement cessé son activité et qui est en liquidation judiciaire depuis lundi. Elle est située rue Félix-Terrier. C'est une perte lourde pour ce quartier qui avait besoin d'une telle structure, une structure qui faisait du bien aux riverains. Des réunions ont été organisées, mais aucune volonté de trouver des solutions pour les aider à continuer leur activité ne s'est manifestée. Ils n'ont pas été achevés, ils ont été carrément enterrés. C'est regrettable, car l'équipe de la Source est volontaire et responsable. Elle est une coopérative financièrement viable. Sa seule dette est le loyer abusif de Paris Habitat. Il ne faut pas oublier que la Source a été lauréate du Budget Participatif du projet Maison citoyenne de l'alimentation en 2021, avec une subvention de 300 000€. Cette somme avait été estimée pour l'aménagement du local de 500 m² au Wiki village, qui a décidé par courrier de rompre le contrat en février 2023. Qu'en est-il de cette somme et pourquoi ils n'ont rien perçu ? Pourquoi rien n'a été engagé ? J'ai entendu Madame DJELLALI dire qu'il y a beaucoup de solutions, et cetera, et cetera. Pourquoi rien n'a été mis en place ? Ils vous ont rencontré à plusieurs reprises. J'espère qu'ils pourront rebondir autrement et continuer à agir pour l'intérêt général.

Pour sortir de la communication habituelle de la Maire de Paris et du Maire du 20^e, mon vœu est là pour proposer des solutions concrètes et éviter ce qui est arrivé à la Source, avec un meilleur suivi de l'activité des acteurs de l'ESS et un meilleur soutien des bailleurs de la Ville. Pour votre pleine information, je soutiendrai le vœu du Conseil de quartier de Belleville. Je vous remercie.

M. PLIEZ

J'espère que vous voterez le vœu de l'exécutif, également. Avant de vous prononcer sur ces vœux, les personnes qui souhaitent prendre la parole peuvent le faire. Pour commencer : Virginie DASPET, puis Laurent SOREL. Mais cela ne clôt pas le débat. Karine EKON, OK.

Mme DASPET

C'est plutôt pour donner le vote du Groupe Générations ; nous allons voter évidemment le vœu de l'exécutif, que je trouve très transversal et qui borde bien toutes les problématiques réelles. Nous ne voterons pas le vœu du Conseil de quartier Belleville, ni celui qui vient d'être présenté, pour plusieurs raisons, notamment parce que c'est bourré d'incohérences et de choses fausses, que l'on met sur le même plan des associations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, qu'il y a une méconnaissance totale de la réalité de la vie de ces projets, notamment quand on met sur le même plan CIP 20 et la Source. Excusez-moi, mais c'est insultant pour CIP 20 et le travail qui a été fait pendant des années. Je vous rassure tout de suite, nous n'allons peut-être pas exposer ce soir le problème de CIP 20, je pense que ce serait malvenu, mais cela n'a jamais été la question du loyer. Et jamais qui que ce soit dans cette association n'a exprimé les choses comme ça. Sous toute réserve, je peux vous assurer que dans le 20^e, c'est sans doute l'association qui a été la plus financée et la plus soutenue, notamment aussi par l'État. Il est rare qu'on le dise, parce qu'on se plaint souvent du manque de moyens qui nous sont donnés par l'État, mais en tous les cas, pour CIP 20, il y a eu toutes les rallonges possibles et imaginables, toutes les subventions possibles et imaginables, des adultes relais... tous les dispositifs financiers mobilisables ont été mobilisés, et sincèrement je trouve terrible, à travers un vœu, de prendre la parole à la place d'une association comme celle-là, qui nous a vraiment portés et qui a beaucoup apporté au quartier, parce que jamais personne de cette association n'a tenu ce type de discours. Je trouve donc cela très compliqué.

Je ne vais pas continuer sur les autres associations ; je pense aussi qu'il y a des choses qu'il vaudrait mieux éviter de dire, parce que le risque que l'on prend, Madame, quand on pose un débat, c'est d'avoir des réponses à ce débat. Et non, vous ne parlez pas maintenant. Vous répondrez.

M. PLIEZ

Quand quelqu'un parle, on ne l'interrompt pas. Madame DASPET, vous pouvez poursuivre.

Mme DASPET

Je ne suis pas rapporteuse sur ces questions-là, mais je vous aurais répondu très clairement et je ne suis pas sûre que vous ayez très envie d'entendre les réponses et qu'elles soient données publiquement.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Je suis un peu embêté de la manière dont le débat se pose. Parce que moi, je ne pose pas les choses. Je connais très bien CIP 20. Je sais bien qu'il ne faut pas comparer CIP 20 et la Source, ce n'est pas exactement la même chose. Sur le principe de la Sécurité sociale alimentaire, en effet, un vœu a été voté au Conseil de Paris ; une expérimentation sera mise en place. Après, la question est : comment faire en sorte que des structures soient soutenues dans le 20^e ou ailleurs ?

Je vais voter pour le vœu du Conseil de quartier. Le vœu de l'exécutif me pose problème, notamment le considérant sur les bailleurs sociaux.

Je pense d'ailleurs que ce considérant est mis là pour répondre d'une certaine manière aux vœux du Conseil de quartier, et que cela laisse entendre que les bailleurs sociaux ne pourraient pratiquement rien faire. Ils ne font pas rien, cela, ça a été rappelé, mais je pense qu'ils peuvent faire plus que ce qu'ils font aujourd'hui et qu'à Paris, il y a un problème essentiel, la question du loyer ; et, je suis désolé, on a beau tourner ça dans tous les sens, le modèle aujourd'hui proposé par les bailleurs sociaux... si on ne peut pas faire plus, c'est qu'on ne peut pas faire grand-chose. Tel est mon problème.

Concernant le vœu de l'exécutif, ce qui me pose problème, c'est qu'un élément essentiel dans l'expérimentation de la Sécurité sociale alimentaire est la question de la démocratie alimentaire, la capacité à s'appuyer sur les avis des citoyens, sur les expériences concrètes des associations, des collectifs, pour pouvoir justement mettre en place une politique alimentaire, qui puisse répondre à l'urgence alimentaire ; en effet, dans les quartiers populaires, certaines personnes, à partir du 15 du mois, voire avant, ne peuvent pas remplir leur frigo, et achètent les produits les moins chers au supermarché. C'est très bien pour l'industrie agroalimentaire qui leur fournit des aliments industriels, mais ils ne sont pas en mesure de choisir. Il s'agit de permettre aux habitants de choisir, et également de faire en sorte que l'industrie agroalimentaire ne fasse pas ce qu'elle veut, et donc donner sa chance à une autre agriculture, une agriculture de proximité, une agriculture bio.

J'ai beaucoup discuté de la Source avec Lila DJELLALI, et j'ai vraiment essayé de faire l'intermédiaire. Je pense qu'il y a beaucoup d'incompréhension sur la question. Je ne diaboliserai pas la Source, comme certaines le font ici. Je ne pense pas que ce soit la meilleure chose à faire. Il faut au moins pouvoir leur répondre par écrit, par un mail, par une lettre, parce qu'ils sont en liquidation judiciaire depuis mardi. Or, je crois que depuis le mois de mai, rien ne leur a été dit par écrit sur leur situation. Évidemment on comprend entre les lignes que c'est fini, qu'on ne veut plus, mais il faut pouvoir l'assumer et il faut pouvoir l'assumer tranquillement. Que ces désaccords soient mis par écrit. Je n'ai pas du tout aimé certaines interventions qui diabolisaient la Source. Je pense qu'ils ont leur responsabilité. Je pense que la Ville a aussi ses responsabilités ; on n'a pas tout de suite compris qu'il fallait mieux les accompagner. Et dans le vœu de l'exécutif, effectivement, cette question de mieux accompagner en amont est précisée. C'est une problématique qui n'a pas été suffisamment abordée ; et je ne dis pas que la Ville n'a rien fait ; pas de faux débat mais je pense qu'il faut mettre les choses sur la table à un moment donné.

Évidemment, je voterai pour le vœu du Conseil de quartier, parce que je pense qu'il pose des questions justes. Effectivement, il mélange les questions, mais ce n'est pas la première fois ; les Conseils de quartier n'ont pas l'expertise que peuvent avoir certains et certaines. Je pense qu'ils posent une question juste ; je voterai pour cela leur vœu.

Concernant le vœu de l'exécutif, je propose que vous enleviez le considérant sur les bailleurs sociaux, parce que je pense qu'il est en trop et qu'il détourne le débat sur autre chose et que c'est une manière détournée de dire au Conseil de quartier qu'il n'a rien compris, que les bailleurs ne peuvent rien faire, et qu'on va lui expliquer ce qu'il faut faire. Effectivement, il y a une expertise. Je suis d'accord sur les propositions, sur les expérimentations qui sont proposées, mais pour le reste, je pense que c'est une mauvaise manière d'aborder le débat avec les citoyens, avec les quartiers populaires, avec les conseils de quartier. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Carine EKON, puis Jérôme GLEIZES.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire, Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas revenir sur l'argumentaire de Madame DJELLALI, qui a été très percutant et extrêmement exhaustif, notamment sur la politique extrêmement volontariste de la Ville de Paris et de la Mairie du 20^e en faveur de l'alimentation durable, de la sécurité alimentaire et sur la lutte contre la précarité alimentaire. Je vais scinder mon intervention en deux points : d'abord donner une position sur le vœu du Conseil de quartier ; je partage les propos de Madame Annie GAFFORELLI, notamment sur l'inquiétude exprimée dans ce vœu, mais je tiens quand même à préciser que les bailleurs sociaux, et Lila l'a rappelé dans son intervention, font beaucoup de choses. On ne peut pas laisser dire que les bailleurs sociaux ne font rien. Un certain nombre de mesures sont en place, notamment concernant des franchises de loyer, concernant des loyers progressifs en fonction du chiffre d'affaires de la structure, et une attention particulière aux épiceries solidaires. Je pense que nous sommes tous ici conscients de leurs difficultés, d'abord parce qu'ils n'ont pas de sources de financement extrêmement variées. La plupart de ces épiceries solidaires bénéficient de subventions, de partenariats, de dons notamment, et quand l'une de ces sources diminue ou disparaît, cela met un peu en branle tout le système économique de cette structure. Je pense que le soutien devrait être plus renforcé sur la professionnalisation de cette structure, sur l'accompagnement, sur la gestion un peu plus solide de cette structure, de sorte à ce qu'elles puissent se maintenir malgré les aléas économiques que je viens de citer. Par ailleurs, juste pour replacer les choses un peu dans leur contexte, n'oublions pas que les bailleurs sociaux ont un équilibre financier à tenir et que leur mission principale est de fournir des logements à prix abordables

et de qualité à des personnes en situation modeste, et que par ailleurs les loyers commerciaux sont aussi un moyen de financer la gestion locative et la maintenance des habitations et des locaux. Je pense qu'il ne faut pas non plus dévier le débat. Les difficultés, en tout cas, ne peuvent pas être imputées à la seule absence de volonté des bailleurs sociaux, parce qu'ils font beaucoup de choses. Par ailleurs, à travers le GIE, il y a énormément d'accompagnements, des accompagnements au-delà de tout ce que j'ai annoncé, notamment au niveau des facilités de loyer, des accompagnements un peu plus techniques sur la maturation d'un projet, sur les recherches de financement, sur un travail sur le business plan, en accord avec notamment la DAE. La Ville et la DAE font beaucoup de choses pour maintenir ces activités à Paris, concernant notamment l'alimentation durable et l'accessibilité à une alimentation toujours plus abordable et toujours plus saine. Donc le Groupe PEC ne votera pas le vœu du Conseil de quartier mais par contre votera celui de l'exécutif. Bien sûr, nous avons conscience que l'accompagnement de la Ville doit être encore plus renforcé ; cependant, tout ne doit pas être complètement mis sur le dos des bailleurs sociaux.

Concernant votre vœu, Madame, pardon, de l'exprimer comme ça, mais franchement, à sa lecture, j'ai l'impression qu'il est empreint d'une certaine mauvaise foi de votre part. Vous étiez là lors du dernier Conseil. Si vous suiviez un peu les Conseils d'arrondissement, vous auriez noté les soutiens financiers extrêmement importants que la Ville accorde à ces structures ; vous ne pouvez pas dire que la Ville fait de la pure communication parce que c'est à la fois insulter les adjoints en charge de l'alimentation durable, Lila DJELLALI et Audrey PULVAR, et c'est aussi négliger tout le travail d'accompagnement que font les services. Vous avez, je pense, les moyens de vous renseigner à minima sur l'accompagnement des structures par les services. Donc nous ne voterons pas non plus votre vœu parce qu'il est extrêmement de mauvaise foi ; même si vous citez deux structures qui ont connu des difficultés, renseignez-vous davantage avant de poser ce genre de vœu.

M. PLIEZ

Madame, s'il vous plaît, je vous redonnerai la parole tout à l'heure ; nous allons respecter le rythme des inscriptions. Monsieur GLEIZES, puis Madame DUCHAUCHOI.

M. GLEIZES

Le Groupe Écologiste ne votera que le vœu de l'exécutif, car il est plus équilibré que les deux autres vœux.

Je voudrais revenir un peu sur le débat par rapport à ce qui est écrit, notamment par rapport à ce qu'a dit Laurent SOREL ; de nombreuses structures relevant de l'économie sociale et solidaire sont implantées dans le 20^e arrondissement, et le soutien de la Ville et des bailleurs sociaux pour lutter contre la précarité alimentaire, développer le droit à une alimentation de qualité et répondre ainsi aux besoins essentiels de la population, est effectivement vrai. La Ville participe ; CIP 20, notamment, fait partie de ces associations qui ont bénéficié d'un loyer beaucoup plus faible. Pourquoi les deux autres vœux ne sont pas équilibrés ? Parce qu'ils mélangent des situations totalement différentes, qui appellent des réponses différentes. C'est pour cela que le vœu de l'exécutif dit dans son dernier attendu quelque chose qui répond à tout cela : que la Ville de Paris renforce son accompagnement des structures de l'ESS en difficulté dans le champ de l'alimentation durable, avec les partenaires concernés, PIE, JE, commerces, bailleurs sociaux, État, Régions, et cetera, avec l'objectif d'une professionnalisation et d'une pérennisation des acteurs. Nous avons peut-être fait une erreur avec La Source ; moi-même je l'ai soutenue lors de la dernière mandature. Antoinette GUHL a fait partie du jury qui a donné le titre de l'ESS à la Source ; nous les avons peut-être mal accompagnés par la suite ; la difficulté avec ces associations, c'est qu'ils doivent donner des bilans et des comptes de résultat. C'est une obligation légale, sinon, elles risquent d'avoir un contrôle de légalité par la Préfecture et c'est nous-mêmes qui risquons d'être accusés pour détournement de l'argent public. Des règles doivent donc être respectées ; si elles ne le sont pas, cela met la structure en difficulté financière, et nous cela nous met en difficulté juridique parce que c'est nous qui avons donné l'argent public. Ce minimum de règles à respecter nécessite un accompagnement. Il n'a pas peut-être pas été assez bien fait sur la Source. Cela fait quelques années que je n'ai pas suivi où ils en étaient mais je suis les questions financières au niveau de Ville de Paris ; c'est vrai que souvent des associations sont devant ce blocage, parce qu'elles n'arrivent pas à produire un compte de résultat.

Je pense que la critique de Laurent SOREL est un peu disproportionnée par rapport à ce qui est écrit dans le vœu de l'exécutif. Voici un exemple qui n'a rien à voir avec l'alimentation durable, la Métallerie Grésillon à Belleville, où la RIVP avait des loyers trop élevés ; nous avons donc agi pour baisser les loyers. C'est donc au cas par cas. C'est vrai que parfois les loyers sont très élevés par rapport à ce qui

est produit, mais on ne peut pas dire de manière générale qu'on ne les aide pas ou qu'on les aide trop. Ce n'est pas vrai, cela dépend des structures ; certaines structures doivent être mieux aidées, d'autres ne sont pas assez aidées.

Dans un souci d'efficacité pour que les vœux soient exécutables, nous ne voterons que le vœu de l'exécutif.

M. PLIEZ

Mme DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Le Groupe communiste votera le vœu de l'Exécutif mais contre les autres vœux. J'aime bien le terme « équilibré », que Jérôme a repris, mais aussi le terme « réalisable », c'est-à-dire qui nous semble le plus proche de la réalité. Pour autant, le vœu de l'exécutif, nous l'avons exprimé la dernière fois, suscite débat aussi dans notre groupe. Des débats vont devoir à un moment donné avoir lieu sur la question de la Sécurité sociale ; s'agit-il d'une Sécurité sociale alimentaire ? A ce moment-là, c'est bien quelque chose de national, dont le format est différent de celui ici. Cela passe-t-il uniquement par le soutien à l'ESS ou pas ? Comment fait-on contribuer les autres ? De nombreux sujets se posent. Nous voterons ce vœu ; sur le fond nous sommes d'accord, comme avec le vœu du Conseil de quartier pour lequel nous comprenons l'inquiétude au regard de la crise inflationniste, de l'énergie et de l'alimentation. On le voit tous les jours ; nous sommes tous auprès des habitants, dans la rue, et auprès des associations. C'est de plus en plus dur ; les queues sont de plus en plus importantes devant les structures d'aide alimentaire. On voit bien qu'il y a plus de gens à la rue. Nous avons tous conscience de la problématique. Après, que met-on en œuvre et comment ? Nous l'avons déjà exprimé la dernière fois, quand on a parlé de cette question : il faut un débat profond sur la forme que cela doit prendre. Et du côté du Groupe communiste, nous devons continuer à échanger ; la question de la Sécurité sociale a un sens pour nous, et là ce n'est pas nécessairement ce format. Cependant, nous voterons pour le vœu de l'exécutif, parce que nous sommes d'accord sur le fond.

M. PLIEZ

Merci. Comme je l'ai proposé la dernière fois, je suggère d'organiser un groupe de travail sur cette question de l'alimentation, un groupe qui se veut ouvert.

Avant que Madame HALLIL BELLAH ne reprenne la parole autour de son vœu et que la rapporteuse puisse clore cette discussion, y a-t-il d'autres prises de parole ? Madame, je vous accorde deux minutes.

Mme HALIL BELLAH

Je réponds à Madame DASPET, qui me dit « Madame ! etc., etc. ...Je vous demande de vous rapprocher de la Source, d'aller les voir, de les rencontrer, de parler avec eux directement au lieu de tenir des propos qui ne sont peut-être pas justifiés. »

Deuxième point, je réponds à Madame EKON, qui me dit que je suis de mauvaise foi ; je ne peux pas laisser passer ça, Madame. Ce n'est pas parce que vous êtes dans la majorité, dans l'exécutif et que moi je suis seule, sans étiquette, dans l'opposition, que je n'ai pas le droit de parler, de m'exprimer. Je ne peux pas vous laisser parler comme ça, s'il vous plaît. J'ai rencontré La Source, bien sûr, je me suis assise avec eux, nous avons fait beaucoup de choses ensemble, et j'espère qu'ils vont pouvoir se remettre debout et continuer leur activité, parce que nous avons besoin de personnes comme celles-là. Voilà, Madame EKON. Je ne vous permets pas de parler comme ça à mon encontre. Et je vous demande un minimum de respect. Je viens d'arriver, je suis toute nouvelle, mais j'apprendrai avec le temps, ne vous inquiétez pas et ne faites pas de grimace, c'est un manque de respect.

M. PLIEZ

Merci Madame. Je pense que vous apprenez vite. Je suis content que la Source ait trouvé une habitante du quartier qui la soutient, cela en fera au moins une. Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Cela va clore le débat, mais beaucoup de choses ont été exprimées. Je vous rejoins sur un des points, Madame, vous êtes nouvelle, mais je le suis aussi ; cela ne fait que 4 ans que je suis dans un parti politique. Je suis issue d'une famille extrêmement pauvre, père maçon, mère femme de ménage, 8 enfants, et nous avons toujours eu accès à une bonne alimentation ; et donc quand je dis que c'est un combat de tous les jours, c'est un combat de tous les jours. Et j'apprends aussi tous les jours en étant élue. Et j'apprends aussi la mauvaise foi. La vraie mauvaise foi. J'emploie ce mot et je le pèse. Nous pourrions en discuter un peu plus tard si vous le souhaitez. J'apprends également la mauvaise foi, mais j'apprends aussi la responsabilité politique, ma responsabilité politique ; et la responsabilité politique d'une mairie, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, c'est aussi d'accompagner. Et nous estimons que nous l'avons fait ; à partir du moment où la Source a demandé à pouvoir trouver un autre local (parce qu'elle était basée à la MJC), nous sommes allés à leur rencontre. Nous leur avons trouvé plusieurs solutions. C'était une solution avec un bail précaire ; la Source devait intégrer Wiki Village, mais elle a refusé. Les 300 000 euros du budget participatif, qui ne sont pas du fonctionnement mais de l'investissement, étaient fléchés sur Wiki Village. À partir du moment où la Source dit non, que voulez-vous que nous fassions ? Il y a des mails, Monsieur SOREL ; le premier mail qui a été envoyé à la Source par nos soins, c'est : « Ce loyer reste très cher parce qu'il n'était pas fléché pour une structure ESUS ou associative à la base, même si c'est un bail précaire, faites attention. » Ils ont signé. Ils ont pris ce bail. Nous leur avons proposé de regarder plusieurs baux tout autour, qu'ils soient dans le privé ou pas, qu'ils soient dans le GIE ou pas. Nous n'avons pas la maîtrise de l'entièreté des pieds d'immeuble. Cela n'a pas été fait. Il y a des baux qui sont beaucoup moins chers, parce que c'est un quartier qui est en demande et en besoin de pouvoir accepter ce genre de modèle ; et nous sommes pour ce genre de modèle. Vous savez combien de modèles coopératifs il existe en France ? Le modèle coopératif sur l'alimentation existe depuis que les producteurs et les agriculteurs existent ; c'est la plus belle forme de résilience. C'est ce qu'on a vu pendant les guerres. C'est grâce à cela que certaines personnes ont pu manger. Ce n'est pas la Source qui l'a inventé ; nous sommes en train de parler de quelque chose qui existe depuis très longtemps et que nous étions fiers de pouvoir installer dans le 20^e arrondissement. Il n'en existe que 84. Savez-vous combien de coopératives autour de l'alimentation meurent tous les jours ? C'est de l'innovation sociale dont nous sommes en train de parler. Il en meurt tous les jours en France, que ce soit au niveau des agriculteurs, que ce soit au niveau d'un commerce, parce que cela reste du commerce ; c'est tous les jours. Tous les jours, il y a des nouvelles idées, tous les jours, il y en a d'autres qui en meurent. Savez-vous combien il y en a dans d'autres arrondissements ? Sur l'ESS et l'alimentation durable, il n'y en a que 3. Je suis étonnée de ne pas voir Kimia Café dans ce vœu. Peut-être parce que vous estimez que cela ne mérite pas sa place ou que vous ne les connaissez pas. Nous, nous connaissons bien notre territoire. Trois ont disparu en trois ans : Kimia Café, bientôt la Source. Et c'est le cœur serré que nous le disons, parce que le modèle est un beau modèle. La gestion n'est pas une bonne gestion. Il y a deux sujets dans ce débat. Et il y a CIP 20. J'ai demandé d'ailleurs l'accord à des adjoints du 19^e. 7 ont disparu. J'estime que nous faisons un excellent travail à la mairie du 20^e. Pas suffisant, bien évidemment, mais j'estime que le travail que nous faisons est extrêmement bon.

Vous nous donniez aussi la définition de la Sécurité sociale alimentaire, Monsieur SOREL. Sachez que si nous avons eu le droit de déposer ce vœu, c'est parce que nous pensions réellement que nous étions prêts. Ce n'est pas seulement avec les structures que nous avons fait des réunions, ce n'est pas seulement avec les Conseils de quartier, c'est avec les habitants et des habitantes, pour avoir le choix de l'alimentation. Nous ne voulions tellement pas nous tromper sur la Sécurité sociale alimentaire, nous avons tellement tout cadré que cela fait deux ans que nous travaillons sur ce sujet. Donc nous n'attendons pas la démocratie de l'opposition pour nous expliquer ce que c'est. D'un. De deux, sur la Source, il y a eu 36 000 € d'investissement ; 11 500€ sur le mobilier, 6 000 € pour des cours pédagogiques auprès des enfants ; 15 000€ sur les Trophées de l'ESS. Cela fait presque 70 000 € ; il n'y a pas une structure dans le 20^e qui a été autant aidée. Si nous ne croyions pas en ce projet, pourquoi les avons-nous autant aidés ? Pourquoi avons-nous pris autant de temps avec cette structure ? Comment savez-vous si des mails ont été envoyés ? Mais posez-nous les questions ! Nous sommes allés énormément sur ce sujet : Maxime SAUVAGE sur les questions des quartiers prioritaires de la Ville, Carine EKON sur le VIE, Thomas CHEVANDIER sur la question des bailleurs sociaux. Le maire s'est déplacé ; nous y sommes allés à deux reprises. Je ne comprends pas ce que vous faites, à part un procès d'intention, que j'accepte ; parce qu'à partir du moment où on travaille, il faut qu'on accepte la critique. Mais il faut aussi que vous acceptiez que le travail effectué dans le 20^e arrondissement n'est pas parfait, et ne le sera certainement jamais. Mais pour la première fois, nous

pouvons parler de l'alimentation durable et de l'accès à l'alimentation dans un Conseil d'arrondissement. Pour la première fois. J'ai donc un peu de mal personnellement, avec le parcours de vie que j'ai, qu'on vienne nous expliquer aujourd'hui que tout ce que nous mettons en place est un mauvais accompagnement, une mauvaise gestion, que c'est laissé à l'abandon. Reprenez la totalité de toutes les structures qui ont été mises ; et Carine EKON le disait, vous savez combien représentent aujourd'hui les 4 délibérations sur l'alimentation durable ? 1,3 million. Et nous n'avons pas parlé non plus de ce qui est mis en avant sur la Caisse des écoles, qui a été présentée par Monsieur le Maire au début du Conseil ; il y a eu 1,3 million. Nous ne distribuons pas seulement de l'argent, nous les accompagnons, nous avons créé, en lien avec la Ruche, avec Smart Food, avec Simplon, d'autres formes d'accompagnement qui n'existaient pas sur le territoire. Donc nous voterons contre le vœu du Conseil de quartier et aussi contre le vœu présenté par l'opposition. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Avant de passer au vote sur les vœux, je vais vous proposer de vous prononcer sur la DEVE 48 ; en effet, même si d'autres thèmes ont été abordés, c'est la DEVE 48 qui a fait l'objet d'une intervention.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de vous prononcer sur les vœux.

Après consultation des membres, le vœu V20-2023-208 et V20-2023-209 sont rejetés.

Après consultation des membres, le vœu V20-2023-210 est adopté.

2023 DSP 02 : Dotations (1.971.178 euros) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

Je m'étais inscrite, mais c'est d'autant plus important qu'en ce moment, se déroule à République une manifestation pour le droit à l'avortement.

La Ville de Paris a créé en 2002 la Direction de la Santé Publique ; au sein de cette direction, elle a créé un pôle santé sexuelle, qui coordonne l'offre de santé sexuelle au niveau des 24 centres de santé sexualité sur la Ville de Paris. Cette délibération propose d'accorder une subvention au groupe des œuvres sociales de Belleville et son centre de santé sexuelle, anciennement appelé centre de planification et d'éducation familiale. Le but est de renforcer l'offre d'IVG instrumentale, la contraception masculine, le dépistage du VIH, et cetera.

La première IVG instrumentale a été réalisée par le GOSP le 6 juin ; une première dans un centre de santé parisien dont on peut être très fier. Il est d'autant plus important de rendre accessible l'IVG instrumentale qu'en ce moment, nous faisons face à une pénurie de médicaments pour IVG médicamenteuse, qui dure depuis plusieurs mois cette année et qui risque encore de se reproduire, ne permettant pas aux femmes de pouvoir gérer leur corps ; 67 % des IVG sont réalisés par la pilule abortive (pour avoir à l'esprit ce que veut dire une pénurie de médicaments) ; la dépendance de la France à une production de médicaments monopolistique et délocalisée met en danger les personnes souffrant de pathologies et remet en cause le droit à l'avortement.

En cette période très critique où de nombreux pays reviennent sur le droit à l'avortement, il est primordial de soutenir cette délibération.

Dans la nuit du 24 au 25 mai, et pour la deuxième fois consécutive, un groupuscule a collé, même placardé en masse, des stickers sur les Vélib' de la Ville de Paris. Ils ont recommencé aujourd'hui ce matin. C'est inacceptable. C'est quelque chose que nous devons condamner. Ces réactionnaires doivent être punis, il ne faut pas agir contre un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps. En ce moment, il y a un rassemblement en cours que nous soutenons. Bien sûr, la Maire de Paris est déjà intervenue pour condamner ces interventions. Je pense que nous devons rester vigilants, parce que malgré la condamnation d'avant-hier et de ce matin, ils ont réitéré cet après-midi.

C'est une mise en danger des droits fondamentaux, sur laquelle nous devons agir. Et je pense que cette délibération contribue à soutenir ce droit. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à venir prononcer sur cette délibération.

Et j'invite les élus qui sortent de la salle à sortir à tour de rôle en vérifiant que nous gardions bien le quorum. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DVD 43 : Stationnement de surface – Mesures de simplification diverses. M. Vincent GOULIN rapporteur

M. GOULIN

Cette délibération revêt un caractère important parce qu'elle modifie quelques dispositions concernant les usagers du territoire parisien, et je voulais vous en informer puisque cela change aussi leur quotidien. Il s'agit de mesures de simplification des produits de stationnement versés par les usagers du territoire parisien, mesures issues d'une mission d'expertise pilotée par le secrétariat général de la Ville. Parmi ces mesures, il vous est notamment proposé de faciliter la vie des professionnels de santé par la suppression d'obligations de prise de tickets à l'horodateur. Cela peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est pas pour les personnes qui ont à se rendre au domicile des patients au quotidien. Cela concerne aussi bien les véhicules légers, les deux-roues moteurs et les deux-roues moteurs électriques. Si la prise de tickets revêt une certaine utilité statistique, notamment au début du déploiement de la réforme du stationnement et suite aux états généraux du stationnement en début de mandature, aujourd'hui, elle complique le parcours des usagers, et donc une simplification nous semblait cohérente.

Autre disposition prévue par cette délibération : simplifier les déplacements des personnes à mobilité réduite, par exemple par la prise de tickets obligatoire, en référant également les ayants droit susceptibles de bénéficier de la gratuité du stationnement ; demain, les personnes à mobilité réduite n'auront plus à prendre de tickets aux horodateurs, et cette mesure va s'étendre également à leurs ayants droit, ce qui facilite l'accompagnement de ces mêmes personnes.

Enfin, autre exemple de simplification, réduire significativement les délais d'instruction des remboursements des fameux FPS, les forfaits post-stationnement adressés par erreur ; cela vise à alléger les nombreux recours de ces dernières années et à réduire ainsi de la part des intéressés. Ainsi, chers collègues, améliorer la relation à l'usager, renforcer la cohérence avec les différents usages du stationnement, qu'ils soient professionnels ou personnels, ou encore accompagner toujours plus les plus vulnérables d'entre nous, tels sont les objectifs majeurs de cette délibération en matière de mobilité et de déplacement, que je vous demande de bien vouloir voter. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Simplifier, c'est toujours bien. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DVD 57 : Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273.500 euros en fonctionnement et 201.635 euros en investissement) et conventions associées. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. GOULIN

Cette délibération vise à soutenir les associations vélo, concernant à la fois leur budget de fonctionnement et d'investissement. Vous le savez, chers collègues, le plan vélo 2021-2026 a été présenté en séance du Conseil de Paris en novembre 2021 ; il vise à faire de Paris une ville 100 % cyclable. Cela concerne aussi bien des aménagements, type pistes, bandes cyclables, arceaux vélos, stations sécurisées, aide aux copropriétés pour installer justement des mesures de stationnement, mais cela concerne aussi le soutien aux acteurs de la filière, associations et structures de l'ESS. C'est

cette disposition, moins visible par le grand public, que je voulais mettre en valeur au travers de cette délibération.

Cette délibération illustre les différentes modalités d'accompagnement et de soutien à ces mêmes acteurs, se traduisant, par exemple dans le 20^e, par des balades urbaines avec les néo cyclistes, c'est-à-dire des personnes qui se lancent dans l'apprentissage du vélo, au sein de quartiers populaires avec Cocyclette, l'apprentissage du vélo avec la Vélo école sur les portes du 20^e, ou encore avec la Cyclofficine de Paris qui fait preuve de pédagogie en réparant les vélos et en accompagnant par exemple des enfants lors de l'inauguration de la rue aux écoles de la Cour des Noues le 8 mars dernier.

Chers collègues, j'insiste pour dire que dans le 20^e, notre politique vise à porter une vigilance toute particulière, à soutenir les acteurs officiant dans les quartiers politiques de la Ville. En effet, d'une part, nous sommes convaincus que l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge -et je ne vous apprendrai rien en disant que ces quartiers sont généralement plus jeunes- est vraiment indispensable. D'autre part, apprendre à réparer sans jeter, à se déplacer sans émettre de gaz à effet de serre, ou encore à partager les l'espace public en toute sécurité, pour soi comme pour les autres, sont les maîtres mots d'une politique que nous portons en faveur de l'environnement et d'un monde plus équitable, plus juste, et j'ajouterai moins gourmand financièrement, à l'heure où nos administrés rencontrent souvent de grosses difficultés pour boucler leurs fins de mois et même parfois leur début de mois.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. À vos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

J'en profite pour dire que plus on apprend aux enfants à faire du vélo tôt, plus on aura des cyclistes respectueux des piétons et du code de la rue dans l'avenir.

**2023 DVD 83 : Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.
M. Vincent GOULIN rapporteur.**

M. GOULIN

Le Plan vélo couvre la période 2021-2026 ; il vise à conforter et à amplifier la dynamique autour des pratiques du vélo particulièrement importantes à Paris depuis la crise sanitaire, comme vous le savez. La politique cyclable développée par la municipalité porte ses fruits, avec une transformation progressive de la ville et une évolution des déplacements notables en faveur de l'usage du vélo. Pour cela, la Ville de Paris poursuit le déploiement du réseau cyclable intégré à un projet métropolitain et régional, porté et voté par le Conseil régional d'Île-De-France en mai 2017. La mairie du 20^e a d'ores et déjà déployé une partie du plan triennal 2021-2023 qui s'est notamment matérialisé par la pérennisation de la piste cyclable avenue Gambetta. Le plan qui vous est proposé au travers cette délibération va se poursuivre très prochainement avec le lancement, que nous espérons imminent, des travaux rue Belgrand mais également rue de Bagnolet, prochaine rue concernée par ce plan triennal. Je précise que nous espérons que les travaux puissent démarrer de manière imminente, dans la mesure où nous attendons les validations de la Préfecture de police, les services de la Ville étant prêts à déployer ces travaux dès qu'ils auront le « go » de la Préfecture de police.

La présente délibération a pour objet de préciser la deuxième déclinaison triennale de la mandature d'aménagement cyclable et autres mesures en faveur du développement du vélo pour la période 2024-2026, et ainsi permettre la demande de subventions auprès de la région Île-de-France. En ce qui concerne le 20^e arrondissement, le second plan triennal intègre la création de nouveaux aménagements cyclables ; les études et les travaux débiteront en 2025, avec le projet de la rue Saint Fargeau et de la rue Mendelson, du côté de la porte de Montreuil, puis en 2026 sur l'avenue Léon Gramont, et au-delà, la rue de Belleville et la rue des Pyrénées, transformant ainsi progressivement notre arrondissement en un arrondissement du 21^e siècle en matière de transport et de mobilité, c'est-à-dire un mode simple, peu coûteux, plus vertueux pour la santé grâce à l'effort physique, mais aussi

un mode plus sécurisé, comme le rappelait Monsieur le Maire, et plus écologique. Bref, ce qui est bon pour le vélo, cher collègue, c'est aussi bon pour le porte-monnaie, bon pour la santé, bon pour éviter les bobos (au sens de blessures, pas au sens cher à Renaud), mais également bon pour la planète et bon pour notre jeunesse, qui plébiscite par ailleurs, comme vous le savez, ce mode de déplacement doux et actif. Pour l'ensemble de ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter. Monsieur Didier, vous vouliez intervenir ?

M. DIDIER

Je disais qu'il manquait le mot industrie. On parle beaucoup de réindustrialiser de pays. Il y a beaucoup de vélos à Paris et on peut s'en réjouir, mais pas beaucoup de vélos français. Voilà, c'était ma crise d'humeur de 20h30.

M. GOULIN

C'est un message au Gouvernement, j'imagine ?

M. DIDIER

À nous tous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je peux annoncer à François-Marie DIDIER que l'ancienne usine Gitane en Loire-Atlantique a relancé une production de manière très dynamique.

2023 DEVE 44 : Appel à projets Jardins Relais 2023 – Subventions de 57.930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

M. INDJIC

Je voulais prendre la parole sur cette délibération pour vous présenter un nouveau dispositif mis en place pour les jardins et en général pour tous les jardiniers citoyens, qu'ils soient membres de jardins partagés ou acteur des permis de végétaliser : les jardins-relais. Ce dispositif a été mis en place via un appel à projets. En quoi cela consiste ? Des jardins peuvent mettre à disposition différents outils, que ce soit du matériel pour jardiner, des formations, des partages d'expérience. Cela répond à un besoin qui nous a été remonté dans le 20^e mais aussi dans d'autres arrondissements ; le besoin de mutualisation des moyens. Certains jardins ont plus de moyens que d'autres, d'autres en ont peu, ou ont moins d'expérience. L'idée est de proposer des sortes de pôles ressources pour que tous les jardiniers puissent aller dans ces jardins-relais.

Je vous annonce une bonne nouvelle ; plusieurs acteurs ont répondu à cet appel à projets, et nous sommes l'un des arrondissements où le plus d'acteurs ont été lauréats des appels à projets, et je m'en félicite : Veni Verdi, Le Jardin sur le Toit via l'association ESPEREM, le Jardin 56 St Blaise, l'association Crescendo. Concrètement, ces jardins vont proposer de la mise à disposition d'outils, mais le vrai plus, c'est qu'ils vont proposer aussi, via les subventions que nous leur accordons, des formations pour les jardiniers. C'est un vrai sujet ; parfois les jardins partagés ne sont pas abandonnés mais ont des difficultés à fonctionner par manque de formation. Vincent GOULIN ne dira pas le contraire, c'est aussi le cas sur les permis de végétaliser. Cela permettra d'accentuer ce partage entre jardiniers citoyens, ce qui manquait aujourd'hui, même si nous avons essayé via la coordination des jardins partagés, et le comité des végétaliseurs, de faire en sorte qu'il y ait plus de mutualisation. Mais là, il y a quelque chose de concret, cela vient de commencer. Je remercie les acteurs qui ont répondu à cet appel à projets et évidemment je les encourage à le faire aussi pour les prochains appels à projets. Je leur dis à nouveau que je me tiens à leur disposition, ainsi que Vincent, s'ils veulent être

renseignés un peu plus sur cet appel à projets mis en place par la Mairie centrale, et qui est une très bonne chose. Je vous appelle à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci ; à vos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2023 DSOL 49 : Subventions (164.600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

M. PLIEZ

J'ai deux demandes de prise de parole, Annie GAFFORELI et Laurent SOREL. La rapporteuse est Alexandra JARDIN.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons souligner l'importance cruciale de soutenir les associations engagées dans la prévention des rixes inter-quartiers impliquant les jeunes. Face à l'augmentation de ces conflits, il est de notre devoir de mettre en place des mesures préventives efficaces afin de protéger nos jeunes et de promouvoir le mieux-vivre ensemble dans les quartiers. Les rixes inter-quartiers peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur la vie de nos jeunes. Non seulement elles mettent en danger leur intégrité physique, mais elles engendrent également des traumatismes psychologiques profonds. En soutenant activement les associations qui travaillent sur le terrain pour prévenir ces violences, nous contribuons à créer un environnement plus sûr et plus harmonieux. Les associations jouent donc un rôle essentiel dans cette démarche de prévention. Leur expertise et leur proximité avec les jeunes leur permettent de comprendre les causes profondes de ces rixes et d'agir de manière ciblée pour les prévenir. Elles organisent aussi des activités éducatives, des rencontres inter-quartiers, des ateliers de médiation et des initiatives de sensibilisation, visant à promouvoir le dialogue, la compréhension mutuelle et la résolution pacifique des conflits.

Cependant, pour que ces associations puissent mener à bien leurs actions, il est impératif de leur accorder un soutien financier et logistique adéquat. Nous devons reconnaître la valeur de leur travail et les aider à renforcer leurs capacités en leur fournissant des ressources adéquates. Je salue ici le travail d'Alexandra JARDIN qui a su créer des partenariats solides et favoriser des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Nous avons besoin collectivement d'aller encore plus loin dans les collaborations entre les associations, les services publics, les établissements scolaires, les familles et les institutions locales. Enfin, il est primordial d'impliquer activement les jeunes dans ces initiatives de prévention ; leur participation active leur permet de se sentir écoutés, valorisés et responsables, en les sensibilisant à l'importance du respect, de la tolérance et du dialogue. Soutenir des associations engagées dans la prévention des rixes inter-quartiers avec les jeunes est une nécessité impérieuse pour nous. En investissant dans ces initiatives, nous investissons dans l'avenir de nos quartiers et de notre jeunesse. Je vous invite à voter pour cette belle délibération.

M. SAUVAGE

Merci. La parole est maintenant à Monsieur SOREL pour 5 minutes maximum.

M. SOREL

Effectivement, c'est une très belle délibération. C'est très bien que la Ville soutienne ce genre de dispositifs qui privilégient la prévention, le dialogue sur la répression. Ces dispositifs permettent de mettre en réseau tout un certain nombre d'acteurs et pas uniquement la police et la justice : les équipes éducatives de prévention, le Rectorat, l'Aide Sociale à l'Enfance, les travailleurs sociaux, les centres sociaux. Ce sont aussi les associations de quartiers, de terrain, qui connaissent la réalité, et ce n'est effectivement que comme ça qu'on peut arriver à trouver des solutions durables. Il est vraiment important de sortir d'une logique de répression à tout crin, parce qu'effectivement la première

réaction, parfois, surtout quand cela chauffe dans les médias et que les pires fantasmes sont véhiculés, c'est de dire qu'il faut la matraque et qu'il faut des arrestations. Cela peut se faire dans l'instant, dans l'urgence, mais cela ne règle absolument rien. La problématique aujourd'hui, c'est d'arriver effectivement à comprendre comment déconstruire les causes qui mènent à ces rixes. Ces dispositifs permettent de répondre provisoirement, très ponctuellement, et d'atténuer les effets d'une crise globale de société. Parce que s'il y a des bandes, et des bandes violentes, c'est parce qu'il y a des problèmes sociaux. C'est parce que l'école n'a pas les moyens de faire son travail, c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail, qu'il y a trop de chômage, de précarité, et que finalement les bandes, remplissent parfois malheureusement un vide laissé par toutes ces structures qui ne jouent pas le rôle qu'elles devraient jouer.

Évidemment, certains vont peut-être dire que ce sont encore des excuses sociologiques, mais je pense que les raisons de fond doivent être abordées, et que c'est important. Je ne remets pas en cause cette délibération qui est très bien, mais j'en profite pour rappeler les causes qui font que, à un moment donné, on se retrouve dans des situations de rixe. Il est très important de voir que les causes qui peuvent paraître très puériles sont enracinées dans des problèmes sociaux profonds. Là, c'était pour une histoire de poisson pourri. On se croirait dans une histoire d'Astérix et Obélix, mais en fait, les causes étaient beaucoup plus profondes et elles peuvent expliquer pourquoi.

Mme JARDIN

Je voulais remercier mes collègues pour avoir mis en lumière cette délibération et donc l'action de la Ville dans la prévention des rixes. Monsieur SOREL a raison, c'est un outil nécessaire mais pas suffisant. Il y a tout un tas d'autres outils à mettre en œuvre pour permettre l'éradication des rixes. Pour faire un petit rappel historique, nous avons lancé avec la Ville de Paris la stratégie parisienne de prévention des rixes en 2019, parce que nous souhaitons une politique volontariste dans la lutte contre les phénomènes de rixe, avec un partenariat très fort entre l'ensemble des acteurs concernés : la Préfecture de police, le parquet, le Rectorat, les acteurs jeunesse, les acteurs sociaux et les acteurs associatifs que nous finançons aujourd'hui notamment.

En 2021, nous avons lancé l'acte 2 avec deux appels à projets. Effectivement, ce n'est pas un outil suffisant, mais pour vous donner quand même une illustration, on est passé de 50 phénomènes de rixes en 2021 à 25 phénomènes de rixes en 2022. Nous espérons qu'il y a une portée sur l'ensemble des financements et des actions menées dans le cadre de cette stratégie parisienne de prévention des rixes.

Cet appel à projets 2023 vise à développer, renforcer et déployer des actions de prévention sur l'espace public au sein de structures locales. Le 20^e comprend 13 structures qui vont être ainsi financées. Ce sont des structures qui agissent dans le 20^e mais pas seulement. Madame GAFFORELLI le disait, nous travaillons beaucoup sur l'inter-quartiers, l'inter-arrondissements, parce que les phénomènes de rixes ne sont pas forcément limités à l'arrondissement du 20^e, mais ce sont des rixes entre plusieurs arrondissements.

Pour cet appel à projets, nous avons plusieurs critères ; tout d'abord la cohérence par rapport à notre stratégie parisienne, l'inscription dans le territoire, l'ancrage territorial, la dimension inter-territoires, et aussi la dimension partenariale forte, pour que nous puissions co-construire des projets locaux.

À travers ces délibérations, nous allons donner à peu près 60 000€ de subventions à des associations qui vont agir dans le 20^e. Je voulais redire l'implication de ces différentes structures dans la prévention des rixes, et vous inviter tous à voter cette délibération. Merci.

M. PLIEZ

Votons.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vais maintenant vous demander de voter pour toutes les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un débat.

J'ai une question avant le vote.

M. GLEIZES

Ne mettez pas la DFPE 99 dans la série des votes s'il vous plaît. C'est une crèche confessionnelle qui a été oubliée dans les votes tout à l'heure.

M. PLIEZ

Excusez-moi, mais je ne comprends pas ce que vous dites ; ce qui n'a pas fait l'objet de délibérations et d'interventions est voté globalement. Cette DFPE est donc votée globalement. Allez-y, dites-moi ce qui vous arrive, quel est votre problème ? Je vous écoute.

M. GLEIZES

La règle générale, c'est qu'à partir du moment où un élu demande à ce qu'une délibération soit soumise à notre vote sans intervention, il a droit de le faire. La DFPE 99 a été oubliée parmi les crèches confessionnelles tout à l'heure, donc je demande à ce qu'elle soit soumise séparément à un vote avec le même vote que tout à l'heure.

M. PLIEZ

Très bien. C'est plus clair comme ça. Nous allons donc nous prononcer pour la DFPE 99. Ce qui aurait été bien, c'est que ce soit dit avant.

2023 DFPE 99 : Subvention (240.967 euros), avenant n° 3 à la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie située 8, rue Pali-Kao (20°). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

Après consultation des membres, la délibération est rejetée.

2023 DASCO 71 : Caisse des écoles (20^{ème}) – Subvention d’investissement (534.283 euros) au titre de la restauration scolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2023 DDCT 71 : Fixation des redevances liées à l’occupation temporaire de certains espaces de la Mairie du 20^{ème} arrondissement et du Pavillon Carré de Baudouin. M. Eric PLIEZ rapporteur.

MA20.2023.160 : Autorisation donnée au Maire du 20^{ème} arrondissement pour signer les conventions d’occupation temporaires des salles de la mairie d’arrondissement. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2023 DAC 139 : Subvention (20.000 euros) à l’association Art Azoï (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 188 : Subventions (37.000 euros) à dix formations chorales et un orchestre harmonique. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 190 : Subvention de fonctionnement (2.317.500 euros) à l’EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et avenant à convention. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 411 : Subvention (10.000 euros) et avenant à convention à l’association Paris Culture 20^{ème} au titre de l’action culturelle locale du 20^e arrondissement. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 421 : Subventions (300.000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et d’une convention. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DAC 443 : Subventions complémentaires (2.000 euros) pour deux associations au titre de la politique de la ville (20^e) et signature de deux avenants. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2023 DDCT 72 : Subventions (109.500 euros) au titre de l’engagement citoyen et associatif à 26 associations. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

2023 DSOL 59 : Participations au titre de l’année 2023 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d’Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d’Information et de Coordination) autorisés à Paris (3.391.198 euros). M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

2023 DDCT 75 : Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95.000 euros) à 7 associations. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 78 : Appel à projets "Actions de remobilisation des jeunes"- Subventions (150.000 euros) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DDCT 79 : Fixation des redevances liées à l’occupation temporaire de certaines salles remarquables à l’occasion des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DSOL 36 : Subventions (985.900 euros), dans le cadre d’une convention annuelle et 13 conventions pluriannuelles d’objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DSOL 38 : Subventions (6.483.789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d’objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global au titre de l’année 2023. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 SG 46 : Transformations olympiques - Subventions (617.200 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2023 DASCO 02 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942.220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 45 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155.030 euros), subventions d'équipement (106.280 euros) et subventions pour travaux (344.427 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 57 : Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715.069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 68 : Subvention d'investissement (83.584 euros) à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DASCO 77 : Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200.000 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2023 DFPE 50 : Subventions (394.333 euros), avenant n° 3 à l'Association des Cités Caritas (20^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 91 : Subventions (34.994 euros) et conventions à six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et à favoriser les échanges entre pairs dans les 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 118 : Subventions (159.500 euros) - et conventions - avec huit associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements et avec deux associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants dans les 11^e, 13^e et 15^e arrondissements. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 129 : Subventions (845.932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DFPE 142 : Subvention (11.463 euros) et convention avec l'association « Crèche parentale Farandole » (20^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour la crèche parentale située 105 rue Alexandre Dumas (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DJS 73 : Subventions (241.000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DJS 75 : Subventions (217.000 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DJS 76 : Subventions (281.000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2023 DJS 89 : Convention de partenariat et de mise à disposition avec l'association Jet d'encre dans le cadre de l'organisation du festival Expresso. M. Lyes BOUHDIRA-LASSERRE rapporteur.

2023 DLH 105 : Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2023 DU 27 : ZAC PYTHON-DUVERNOIS (20^e) - Déclassement par anticipation du domaine public d'emprises et de volumes, cession à la SEMAPA d'emprises (2^{ème} phase de l'îlot 5-6-7) et constitution de servitudes. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2023 DU 91 : Petite Ceinture (20^e) – Secteur Cours de Vincennes - Convention de superposition d'affectations avec SNCF Réseau. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2023 DAE 05 : Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2023. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DAE 16 : Conventions et subventions (686.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DEVE 37 : Subventions (64.000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DEVE 45 : Subventions (66.180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DAE 06 : Subventions (724.000 euros) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DAE 76 : Convention et subvention d'investissement (300.000 euros) à la structure Terra. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DAE 118 : Subventions (367.000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2023 DSOL 54 : Subventions (50.770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2023 DJS 20 : Subventions (139.400 euros) à vingt-trois associations sportives localisées (dont une CPO et neuf avenants) (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2023 DJS 21 : Subventions (25.000 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2023 DJS 98 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs Léo Lagrange (12^e), Georges Carpentier (13^e), Jules Noël (14^e), Poissonniers (18^e) et Louis Lumière (20^e), et de la baignade dans l'espace naturel du bassin de La Villette (19^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2023 DEVE 50 : Subventions de fonctionnement (54.000 euros) à quatre associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité, reconduction de conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2023 DDCT 74 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation. M. Michel JALLAMION rapporteur.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur l'ensemble de ces délibérations.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux. Je vais faire mon rappel habituel sur les vœux. La présentation d'un projet de vœu par un membre du Conseil ne peut excéder 3 minutes. Les interventions des autres membres sur un projet de vœu ne peuvent excéder 3 minutes. Les membres disposent du droit de présenter des amendements aux projets de vœux qui leur sont soumis. La présentation de ces amendements ne peut excéder 2 minutes. Ces amendements seront ensuite diffusés sur les écrans et je prononcerai une suspension de séance de 3 minutes pour que vous puissiez reprendre connaissance.

Et toujours sans rompre le quorum, les élus peuvent évidemment se sustenter dans la pièce derrière, s'ils ne l'ont pas encore fait.

Le premier vœu nous est présenté par Annie GAFFORELLI. C'est un vœu émis par le Conseil de quartier Amandiers.

V20-2023-226 : Vœu au Maire du 20^{ème} arrondissement de Paris déposé par le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant, relatif à la mise en place de panneaux d'affichage pour les conseils de quartier et le réseau associatif.

Mme GAFFORELLI

Merci ; ce vœu présenté par le Conseil de quartier Amandier- Ménilmontant vise à défendre d'une part une augmentation substantielle du nombre de panneaux d'affichage dans l'arrondissement et d'autre part une cogestion de ces panneaux entre la Mairie d'arrondissement et les conseils de quartier. Cette question est récurrente, car depuis le début du mandat, dans nos échanges avec les Conseils de quartier, la gestion des panneaux d'affichage est un dossier relativement compliqué au vu du peu de moyens et du besoin de coordination pour leur gestion.

Tout d'abord, concernant les panneaux d'affichage dans le 20^e arrondissement, la Mairie du 20^e en gère en direct 49 ; sur ces 49 panneaux, 14 sont réservés aux Conseils de quartier, 2 par CQ, et 35 à la main de la Maison des associations et de la vie associative et de la Direction de la communication. Conformément au vœu voté au Conseil du 19 mai 2021 sur la gestion des panneaux d'affichage des Conseils de quartier, nous avons mis en place un nouveau système de fonctionnement avec la rédaction d'une charte d'utilisation des panneaux d'affichage, dédiée aux Conseils de quartier. En échange d'un double des clés de ces panneaux pour que chaque CQ puisse de façon autonome réaliser son propre affichage. De plus, nous avons fait régulièrement publicité auprès du tissu associatif et des Conseils de quartier sur les panneaux d'affichage mis à leur disposition, ainsi que sur leur emplacement. Du fait du coût conséquent de l'implantation et de l'entretien de ces panneaux d'affichage, le pôle de démocratie locale a travaillé avec les conseillers de quartier du 20^e afin de recenser leurs besoins et les rues dans lesquelles ils voudraient voir leurs panneaux. Nous avons donc pu collecter 30 propositions, dont 8 pour le Conseil de quartier Amandiers-Ménilmontant, qui ont bien été intégrés dans un projet qui sera mis au vote du Budget Participatif 2023. Cela s'appelle « Plus d'espaces d'affichage et des boîtes à livres dans le 20^e ». Nous souhaitons donc travailler dans les prochaines semaines avec les Conseils de quartier pour préparer la phase de vote de ce BP 2023 et donner le plus de chance possible à ce projet d'être lauréat.

La question des panneaux d'affichage ne constitue cependant qu'une partie de la réponse sur la visibilité des Conseils de quartier de 20^e. Afin de rendre les Conseils de quartiers plus attractifs, nous avons déployé plusieurs ressources et actions qui semblent aujourd'hui porter leurs fruits : accompagnement des CQ pour avoir leur propre page Facebook et sur les réseaux sociaux, mention hebdomadaire dans la newsletter de la mairie et dans les différentes éditions du journal municipal, publication des vœux déposés par les Conseils de quartier. Plus encore, nous avons le mois dernier lancé chez tous les habitants de l'arrondissement un boitage d'un tract invitant à rejoindre leur Conseil de quartier, tract auquel les Conseils de quartier ont accepté de participer, à l'exception du Conseil de quartier de Belleville. De plus, à partir de la rentrée 2023, un nouveau processus sera mis en place par la MVAC, avec affichage dans tout l'arrondissement par les ALG, à raison d'une tournée par quinzaine de 4 affiches différentes : centralisation des affiches par la MVAC, en lien évident avec les services d'accueil et la communication de la Mairie. Les associations sont invitées à envoyer chaque fin de mois, probablement la troisième semaine du mois, les documents de communication. J'encourage donc tous les membres du Conseil à soutenir ce vœu. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SALACHAS.

M. SALACHAS

Je voulais faire quelques petites précisions concernant les panneaux associatifs et de libre expression. Suivant la législation, il nous en faudrait 102 m² dans le 20^e. Actuellement, nous disposons de 50 à 80 m² et le fait que nous n'obtenions pas la surface que nous visons vient du fait que nous avons besoin de remettre en état les panneaux existants. Je ne veux pas être très long mais je voudrais juste signaler qu'avec les services et la Délégation de la vie associative, nous sommes en train de remettre à plat tout dispositif d'affichage associatif.

Je vous donnerai des peut-être des précisions lors d'un prochain Conseil d'arrondissement. Nous nous en occupons activement. L'affichage associatif est un souci qui existe depuis de nombreuses années. Nous espérons bien en sortir, nous y travaillons. Merci.

M. PLIEZ

Monsieur BUSSY.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Nous allons bien sûr voter favorablement ce vœu du Conseil de quartier Amandiers, que nous remercions d'ailleurs pour avoir fait ce travail de mettre à l'ordre du jour le sujet des panneaux d'information. C'est un sujet qui semble simple mais qui en termes de gestion et surtout de sélection du type d'informations qui peut (ou qui doit) avoir sa place sur ces panneaux, n'est pas toujours simple. Au nom du groupe, nous sommes ravis que les Conseils de quartier se saisissent aussi de ce sujet et que cela puisse être travaillé ensemble. En effet, comme Monsieur SALACHAS l'a rappelé, le travail est engagé depuis un moment puisque c'est un sujet que nous avons déjà mis sur la table il y a quelque temps, notamment sur la question de l'affichage sauvage ; l'affichage officiel est une des réponses, justement, à l'affichage sauvage qui dégrade nos murs mais qui dégrade surtout l'environnement.

Espérons qu'à travers ce projet de modernisation de la gestion des panneaux associatifs, nous puissions aussi par la même occasion faire œuvre écologique.

M. PLIEZ

Votons.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-227 : Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la révision de la géographie prioritaire et au renouvellement du contrat de ville.

M. PLIEZ

Je voudrais faire une courte introduction, puisque c'est un vœu qui me permet de m'exprimer sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, à savoir l'importance cruciale du soutien aux quartiers prioritaires de la Ville, à la fois en raison de mes combats personnels en faveur des plus fragiles, mais aussi parce qu'être maire d'un arrondissement où 43 % des habitants habitent en quartier prioritaire ou en quartier de veille active m'oblige. Ces quartiers, souvent marqués par la précarité, les inégalités et le manque d'opportunités, représentent la partie cachée de l'iceberg à Paris, les angles morts d'une société où l'Etat ne parvient pas à se suffisamment se mobiliser pour garantir à toutes ces citoyennes et tous ces citoyens des chances égales de réussite.

Que ce soit à Paris, en Île-de-France ou dans le reste du pays, les quartiers prioritaires sont des lieux où des milliers de nos concitoyens vivent au quotidien, luttant pour surmonter les difficultés structurelles qui les entourent ; difficultés à trouver un emploi, manque de services publics, inégalités d'accès à la culture, au sport, à l'éducation, les défis sont nombreux et complexes. Pourtant, au lieu de faire preuve d'une véritable volonté politique pour améliorer les conditions de vie dans ces quartiers, nous assistons avec ce projet de révision de la cartographie de la politique de la Ville à un ostracisme. Les faits parlent d'eux-mêmes. Les budgets alloués à la rénovation urbaine et à l'éducation dans les quartiers prioritaires étaient déjà insuffisants. Ils sont maintenant en constante diminution. Les dispositifs de soutien aux jeunes en difficulté sont fragilisés année après année ; les associations qui œuvrent quotidiennement pour apporter un soutien crucial aux habitants des quartiers, manquent de moyens. Prendre au sérieux les quartiers politiques de la Ville et leurs problématiques, ce n'est pas mettre fin aux contrats aidés, ce n'est pas repousser sans cesse les comités interministériels à la Ville, ce n'est pas laisser les élus locaux dans un flou qui les empêche de construire des politiques publiques sur le long terme.

En ce qui concerne le 20^e arrondissement, il faut avouer que nous sommes dans l'attente d'informations et que les seules rumeurs d'évolution de la géographie prioritaire qui nous parviennent, sont plus qu'alarmantes. Le retrait des quartiers Belleville et Amandiers de la géographie prioritaire pour 6 ans aurait des conséquences désastreuses pour les habitants et les habitants de ces quartiers, et conduirait sans aucun doute à les retrouver en 2030 dans une situation bien plus dégradée qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est pourquoi je vous invite collectivement, au nom du 20^e arrondissement, de ses habitants et de ses habitants vivant en quartier prioritaire, mais aussi des autres, à voter ce vœu et à le défendre au Conseil de Paris.

Maxime SAUVAGE va maintenant prendre la suite et nous présenter ce vœu.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Je crois que la forme et le fond de votre propos montrent que, et ce n'est pas exagérer la situation que de le dire comme ça, l'heure est grave. La politique de la Ville existe depuis de nombreuses années. Pourquoi ? Parce qu'en gros, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des inégalités socio-économiques structurelles qui n'arrivaient pas à être résorbées par ce qu'on appelle le droit commun, c'est-à-dire les politiques publiques que l'on met en place de la même manière partout sur le territoire, et qu'il fallait une équité dans les moyens humains et financiers pour arriver à l'égalité territoriale. Le 20^e arrondissement fait partie des arrondissements de Paris qui abritent sur son territoire des quartiers politiques de la Ville, et c'est lié à l'histoire populaire du 20^e arrondissement. Cette politique de la Ville fait l'objet d'une contractualisation mettant autour de la table de nombreux partenaires publics qui vont de l'État au rectorat, à la Ville, au Département, à la Région, à la CAF, aux bailleurs sociaux et encore d'autres acteurs. Cette politique de la Ville est contractualisée de manière temporaire, et tous les 4,5,6 ans, un nouveau contrat de Ville est fait. En 2024, nous devrions connaître un nouveau contrat de Ville qui partira sur une nouvelle cartographie de la politique de la Ville, et donc des quartiers en politique de la Ville. La loi Lamy fixe un critère unique, le revenu par habitant, et c'est un décret qui traduit ce revenu par habitant en calcul. D'après les premières discussions qui se sont engagées entre la Ville et l'État, nous partirions sur une sortie complète de Belleville et d'Amandiers de la politique de la Ville, ce qui est absolument insupportable et incompréhensible, et pour le dire clairement, c'est notre politique de mixité sociale résidentielle qui invisibiliserait les poches de pauvreté dans ces quartiers ; or, quand on s'y promène, on se rend compte qu'elles existent.

Que veut dire concrètement une sortie de ces territoires de la politique de la Ville ? J'ai pris le temps cet après-midi de regarder tous les dispositifs et tous les moyens mis en œuvre par l'Etat. Chaque année, l'appel à projets politique de la Ville représente 231 000 € pour le tissu associatif à Belleville-Amandiers. C'est l'appel à projets Ville, Vie, Vacances, pour faire vivre le droit aux vacances chaque été, pour 43 000 €. Ce sont des conventions pluriannuelles d'objectif pour soutenir la vie associative et donner de la visibilité ; c'est le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (53 000€) ; c'est le Groupement d'intérêt public réussite éducative pour les enfants en difficulté. Ce sont les quartiers d'été, ce sont 54 postes adultes-relais sur le territoire Belleville-Amandiers ; ce sont aussi 71 000 € du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour financer notamment la lutte contre les rixes. Enfin, c'est enfin l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux à hauteur de 340 000 € chaque année pour accompagner les projets en matière de cadre de vie des personnes vivant dans des logements sociaux. Ce sont chaque année 2 millions d'euros apportés par l'État pour le quartier Belleville-Amandiers, pour soutenir sa vie associative, apporter des solutions à ses habitants, réduire les fractures territoriales et les inégalités socio-économiques. Bref, nous ne pouvons pas nous permettre la sortie de Belleville et d'Amandiers de la politique de la Ville. Ce vœu demande à l'État de prendre conscience de ce qu'il est en train de faire ; s'il s'évertue dans l'erreur, j'appellerai, avec le Maire, à une très large mobilisation continue tant que cette option sera au-dessus de nos têtes.
Je vous invite à voter ce vœu.

M. PLIEZ

J'ai plusieurs prises de parole : Virginie DASPET, Annie GAFFORELLI et Laurent SOREL.

Mme DASPET

Je suis totalement abasourdie, même si nous avons tous entendu des rumeurs, et je tiens à remercier Maxime d'avoir déposé ce vœu ce soir pour l'exécutif, parce qu'il y a urgence à alerter sur ces questions. Je trouve que nous sommes face à un Etat, un gouvernement en tous les cas, qui devient de plus en plus incontrôlable. On est là dans quelque chose qui dépasse tout. Belleville-Amandiers ne parle pas forcément aux gens en dehors du 20^e, Belleville est connu partout en France, comme on connaît la Goutte d'or, qui est aussi menacée, je crois dans le 18^e. À qui va-t-on expliquer que ce sont des quartiers où il n'y a plus de problèmes ? Quelles nouvelles règles complètement délirantes, à rentrer des ronds dans des carrés, des triangles dans des parallélépipèdes ou je ne sais quoi, va-t-on inventer pour justifier que le panier moyen ou que le nombre d'habitants par mètre carré ou par kilomètre carré, ou par un carré dont on aura arrondi les angles, ne correspondra pas aux critères qu'on ne connaît pas aujourd'hui, qui définissent un quartier politique de la Ville ? Parce que c'est ça qu'on est en train de faire ; et il y a quand même au-delà de tout, une alerte plus globale, c'est que pour faire des petites économies de bouts de ficelle, on se lance sur un chemin d'un coût social qui va être extrêmement supérieur, en abolissant le travail mené depuis des années, mais aussi sur un chemin d'un coût économique. C'est vraiment de la vision à court terme ; ce gouvernement va mettre à mal des associations, des habitants, des salariés. On oublie aussi que les associations de ces quartiers, ce sont des salariés, les adultes-relais notamment, mais pas que. Combien ? Quel centre social va-t-on fermer à Belleville ? Moi je vois déjà la suite de l'histoire. Comment allons-nous choisir quelles associations nous décidons de préserver contre les autres ? Parce que c'est ça la situation dans laquelle on va nous mettre ; on va nous mettre en situation de nous dire : « Si vous pensez que ces actions sont si importantes, financez-les. » Sauf qu'on ne pourra pas. On arrive à des degrés... En plus, quand on connaît l'ingénierie politique de la Ville, ce label fait que l'on peut utiliser beaucoup de dispositifs, dont certains que tu as cités tout à l'heure ; mais en fait cela va nous bloquer sur des tas de choses. Je vais en profiter pour faire un petit appel, parce que je pense qu'il faudra vraiment des mobilisations très importantes si on en arrive à cette folie ; j'invite vivement les conseillers de quartier concernés à se mobiliser et à produire des vœux sur ce sujet, par exemple, ou d'autres actions. Cela me paraîtrait être plus que bienvenue, et j'espère que nous aurons cela à notre prochain Conseil à la rentrée. Merci.

Mme GAFFORELLI

Je remercie évidemment mes collègues pour cette présentation très claire, mais nous souhaitons aussi rappeler que pour notre groupe, il est important et de notre responsabilité de veiller à ce que les engagements pris envers ces quartiers prioritaires soient respectés, voire renforcés. Le contrat de

Ville a été mis en place pour répondre aux enjeux complexes et aux besoins spécifiques des quartiers les plus défavorisés. Il vise aussi à promouvoir l'égalité des chances, la cohésion sociale et la réduction des inégalités de santé. Grâce à ce contrat, nous avons réussi à mettre en œuvre des actions concrètes, à mobiliser des ressources et à impliquer des acteurs locaux pour améliorer la vie quotidienne des habitants de ce quartier. Cependant, nous constatons aujourd'hui une tendance inquiétante qui met en péril cette géographie prioritaire : des pressions économiques, comme l'a rappelé Virginie, des projets de restructuration urbaine et d'autres intérêts peuvent conduire à une dilution des efforts et des ressources allouées pour ces quartiers Belleville-Amandiers. Il est essentiel que nous agissions rapidement pour éviter une telle situation. Tout d'abord, nous devons défendre l'importance de maintenir la géographie prioritaire, claire et précise ; les quartiers qui ont été identifiés comme prioritaires ont des besoins spécifiques qui ne peuvent être ignorés. La concentration des efforts sur ces zones est nécessaire pour inverser les tendances négatives et promouvoir un développement harmonieux sur notre territoire et dans son ensemble. Nous devons plaider en faveur d'une allocation adéquate des ressources ; des quartiers prioritaires ont besoin des financements supplémentaires pour mettre en place des projets de développement, soutenir l'éducation ou favoriser l'emploi, améliorer l'accès aux services publics et renforcer la participation citoyenne. Nous devons nous assurer que ces ressources ne soient pas détournées vers d'autres initiatives qui ne correspondent pas aux objectifs du contrat Ville. Enfin, nous devons promouvoir la coopération et la coordination entre tous les acteurs impliqués. Cela inclut les représentants locaux, organisations de la société civile, les Conseils de quartier, les services publics, les entreprises, les habitants eux-mêmes. En travaillant ensemble de manière transparente, collaborative, nous pouvons maximiser l'impact de nos actions et garantir une mise en œuvre toujours efficace du contrat Ville. La préservation de la géographie prioritaire du contrat Ville et même un élargissement est essentiel pour construire une société plus juste et équitable.

En maintenant notre engagement envers ces quartiers, nous démontrons notre volonté de combattre les inégalités et de promouvoir un développement inclusif. Notre groupe votera donc pour ce vœu.

M. SOREL

Comme vous, je découvre l'ampleur du désastre. Nous espérons que cela n'en sera pas un et que nous arriverons à faire reculer ce gouvernement, mais les chiffres donnés par Maxime SAUVAGE font froid dans le dos : 2 millions d'euros en moins. Virginie DASPET explique bien l'absurdité de ce qu'on peut appeler un plan social, et que de toute façon au final, même si on ne doit pas trop parler de sous, en tout cas pas de cette manière, cela finira par coûter plus cher, parce que tous les emplois perdus, toutes les associations, toutes les structures qui cesseront d'exister, cela aura un coût et que ce coût, d'une manière ou d'une autre, l'État ou les collectivités vont devoir l'assumer. C'est un élément à avoir en tête.

Le deuxième élément à avoir en tête, c'est ce que j'ai cru comprendre des propos de Virginie DASPET concernant la Goutte d'or. Existe-t-il un recensement des quartiers menacés sur Paris ? Et même existe-t-il un recensement national ? J'imagine en effet que ce n'est pas seulement Paris qui est concernée, et que si mobilisation il doit y avoir, cela doit être aussi une mobilisation nationale ; c'est en effet à ce niveau que cela va se jouer. Ce n'est pas à la petite échelle de Belleville-Amandiers, qui nous est si cher. J'imagine que c'est encore trop tôt pour avoir la liste des quartiers concernés, mais en tout cas il me semble que ce sera nécessaire pour que nous soyons en rapport de force. Il y aura évidemment un travail de pédagogie à faire, c'est-à-dire expliquer aux habitants ce que cela signifie de sortir de la géographie politique de la Ville, ce que cela signifie pour eux, très concrètement. Comme d'habitude, très souvent, les habitants des quartiers populaires, à force de prendre des coups, se disent que c'est toujours la même chose. Il faudra donc arriver aussi à mobiliser non seulement les associations et les collectifs, mais aussi les habitants et les habitantes, et donc les Conseils de quartier. Ce sera un travail à faire le plus vite possible. À nous de le faire avec d'autres arrondissements, avec l'ensemble de Paris, mais surtout avec d'autres villes nationalement. Je suppose que des gens vont y réfléchir ; un appel, une pétition. J'imagine toute une série de collectifs, d'associations qui se mettent ensemble et qui disent que ce n'est pas possible.

M. GLEIZES

Merci pour ce vœu. Aujourd'hui, on est au niveau de la menace et pas encore de la mise en exécution de cette menace. Ce gouvernement a une logique de pompier pyromane. Cela fait très longtemps qu'on sait qu'il veut tuer la politique de la Ville. Quelle est sa logique ? Il considère qu'il faut arrêter de mettre de l'argent public dans ces quartiers et qu'il faut laisser les entrepreneuriats et le privé générer

de l'activité de nature privée pour intervenir dans ces quartiers. Sauf que ce gouvernement était un gouvernement de menteurs. Pour l'année 2019, une étude a été faite : 143 milliards ont été donnés aux entreprises. La situation est assez particulière. Jamais un gouvernement n'a donné autant d'argent ; et ce n'est pas un gouvernement keynésien classique de gauche, c'est un gouvernement keynésien de droite qui donne de l'argent au privé. La dépense de l'État a donc augmenté. La dette a augmenté de plus de 20 points et le Covid n'est qu'un élément explicatif. Ce n'est pas le seul. Ce gouvernement donne de l'argent au privé et l'enlève donc ailleurs. Il faut en effet trouver l'argent qu'on donne au privé. C'est vraiment un gouvernement de pompiers pyromanes qui par cela met en danger des équilibres instables.

Je connais bien Belleville, puisque j'y habite. On sait très bien que cet argent n'est pas donné pour faire plaisir à telle ou telle association ; on sait que nous sommes dans le domaine de l'associatif, qui ne génère pas de profits pour financer sa propre activité. C'est ça, l'économie non marchande. L'association fait partie de l'économie non marchande, et cette économie non marchande participe à ce fameux PIB. On veut donc tuer ces associations pour les remplacer par on ne sait quoi. Mais cela va plus loin ; en effet, on va déstabiliser la politique de la Ville. Que cela va être au niveau de l'éducation ? Les ZEP (les zones d'éducation prioritaire) vont-elles rester ? Nous savons que pas mal d'attaques ont été faites par rapport aux collèges, notamment le collège Colette Besson et les deux collèges de Belleville. Le gouvernement fait exprès de mettre le feu dans ces quartiers. Quelle est sa logique ? Que l'argent de la drogue finance ces quartiers ? Que le privé soit le seul élément de financement de ces quartiers ? C'est vraiment un gouvernement de pompiers pyromanes ! On ne sait pas jusqu'où ils vont aller, il faut y mettre fin. Belleville va sans doute répondre à cela, mais malheureusement cela se décide très haut, et nous espérons que cela reste au niveau de la menace.

Mme HALLIL BELLAH

J'ai appris que les conseils citoyens allaient être réformés à nouveau (une circulaire est sortie) ; ils feront participer les habitants un peu plus que d'habitude, avec des réunions ou des commissions publiques. Effectivement, il est également question du quartier Belleville-Amandiers ; ils évaluent cela par rapport aux ressources des familles. Il est possible effectivement qu'il soit retiré des QPV.

Comme dit Laurent, il faut que ce soit plutôt national que local. Dans le 20^e, il y a les portes du 20^e, il y a le côté Belleville-Amandiers, mais si on regarde au niveau de la France, beaucoup de quartiers sont en quartiers populaires, mais pas forcément QPV. Pour l'instant, il y a un doute, une restructuration. Nous n'avons pas plus d'éléments. On parle souvent des conseils citoyens situés dans les QPV. Certaines associations sont aussi acteurs, comme les habitants. Que se passera-t-il après ? On ne sait pas. Il paraît qu'il y aura peut-être une gestion de la BPI ; cela ne passera plus, peut-être, par des associations comme Optima, qui gèrent la structure porteuse du budget.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter. Oui, on part du local ; ce vœu sera discuté en Conseil de Paris, mais il faudra dépasser le cadre parisien.

Je regrette que la droite de l'hémicycle ait quitté cette salle, notamment au moment de la discussion de ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-228 : Vœu des élu-e-s du groupe Paris en commun, socialistes, écologistes et républicains relatif à la situation des familles à la rue.

M. PLIEZ

La parole est à Alexandra JARDIN.

Mme JARDIN

Merci Monsieur le Maire. Avec ce vœu, le Groupe PEC souhaitait tirer la sonnette d'alarme sur la situation des personnes et des familles à la rue. On a pu noter, notamment depuis un an, une forte augmentation du nombre de personnes à la rue. Cela s'est vu dans les chiffres de la Nuit de la Solidarité, cela se voit aussi dans les sollicitations que je peux avoir des habitants du 20^e, sollicitations pour des nuisances bien sûr, mais aussi pour une profonde inquiétude dont ils nous font part sur cette

situation. Il nous semblait important de redire que ce n'était pas normal qu'il y ait de plus en plus de familles à la rue, que ce n'était pas normal qu'en 2022, 611 personnes soient mortes dans la rue. Et je tiens à saluer à cette occasion l'action du collectif Morts à la rue. Pour tous ceux qui auront l'occasion de passer à la mairie du 20^e, vous pourrez y voir que les noms de toutes les personnes mortes à la rue en 2022 y sont affichés. C'est important, ce sont des êtres humains qui sont morts parce qu'on ne les a pas accueillis, parce qu'ils n'avaient pas d'hébergements.

Je le redis, dans le climat de tension actuelle, il n'est pas normal que l'État ne prenne pas ses responsabilités, que l'État n'ouvre pas plus d'hébergements, voire en ferme. Il nous semblait donc important de rappeler dans ce vœu notre volonté d'aider les personnes à la rue, mais aussi d'interpeller l'État pour qu'il prenne ses responsabilités. Nous sommes à l'aube d'un été caniculaire. Il ne faut pas qu'une fois de plus, l'État se défausse comme il le fait sur de trop nombreux sujets sur les collectivités locales et qu'il agisse réellement sur les prérogatives qui sont les siennes. Très concrètement, nous demandons à ce que l'État annonce un plan de création d'hébergements pérennes dédiés notamment aux familles, qui permette de répondre à l'urgence humanitaire et d'éviter la multiplication des campements franciliens, que le gouvernement revoit à la hausse les objectifs et les moyens financiers du Plan national « Logement d'abord » pour accélérer la sortie de l'hébergement vers un logement stable avec un accompagnement adapté, que l'examen à venir du projet de loi immigration soit l'occasion de mesures d'accès à un titre de séjour pour des milliers de familles présentes dans des structures d'hébergement depuis plusieurs années, dont les enfants sont scolarisés, qui sont condamnés à vivre entre la rue et l'hébergement extrêmement précaire. Pour toutes ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur BAUDRIER, dont nous saluons l'arrivée.

M. BAUDRIER

Je souhaite intervenir pour dire notre soutien à ce vœu. La situation du logement est absolument dramatique ; les annonces du gouvernement ont été lamentables, indignes. Nous sommes face à une augmentation exponentielle des personnes sans domicile fixe, des campements, des bidonvilles. Il suffit d'aller porte de Bagnolet à côté de l'autoroute A3. C'est un effondrement de la construction et aussi des moyens beaucoup trop peu élevés pour la rénovation des logements, avec l'impact que cela va avoir avec les canicules à venir. Tous les indicateurs sont plus que dramatiques, donc je crois que le Groupe socialiste et Paris En Commun ont bien eu raison de déposer ce vœu. Il est important que nous nous indignions encore plus aujourd'hui qu'hier, face à la dramatique augmentation de la crise du logement qui arrive devant nous.

Mme HALIL BELLAH

J'ai une question pour Madame JARDIN. Vous parlez de recensement, des personnes qui sont seules dans la rue. Certaines personnes, dont les enfants sont scolarisés, sont sans hébergement ; quand ils appellent le 115, il y a une saturation, et ils se retrouvent sous des arrêts de bus. J'ai déjà vu des familles dormir dehors avec des enfants. Le recensement est fait globalement. Allez-vous dans les écoles ?

M. PLIEZ

Je demande que l'on ne fasse pas de tac au tac ; la réponse sera apportée après les interventions. La prochaine intervenante est Madame BAUDONNE, puis ce sera Monsieur SOREL.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je voulais justement réagir face à ces situations dramatiques qui concernent les enfants et pour lesquelles je suis régulièrement alertée en tant qu'adjointe aux affaires scolaires. C'est vrai que les cas seront de plus en plus nombreux. Les solutions sont de plus en plus difficiles à trouver. Les directions de l'école, les enseignants, et cetera, nous alertent et se tournent vers nous. Évidemment, la mairie essaie de faire ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a, mais nous ne sommes qu'une mairie d'arrondissement, et normalement, c'est une compétence de l'État ; c'est vrai que c'est scandaleux, parce que je pense que ce sont les pires situations que puissent connaître des

enfants pour ensuite aller à l'école et pouvoir apprendre ; cela semble très compliqué et je vous remercie d'en avoir parlé.

M. SOREL

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Avec Anne, nous nous sommes souvent retrouvés dans des mobilisations avec des parents, des corps enseignants, qui sont perdus, qui se demandent comment réussir, qui ne comprennent pas comment aujourd'hui une famille puisse dormir à la rue, dans un pays comme la France, dans une ville comme Paris. Il ne faut évidemment pas s'habituer à ça. Jamais. Pour faire une petite pirouette, je voudrais rappeler à ce gouvernement qui veut donner à voir une ville où il n'y a personne dans la rue ou personne qui dormira à la rue au moment des JO, que la meilleure façon d'y arriver, c'est justement d'héberger les gens et non de nettoyer la région parisienne en les faisant partir ailleurs.

M. PLIEZ

Alexandra, veux-tu répondre ?

Mme JARDIN

Le recensement que j'évoquais n'est pas du tout exhaustif. Vous avez raison, on ne parle que des personnes qui sont à la rue. Ce n'est pas exhaustif, mais c'est un outil, c'est un indicateur qui nous permet de voir aussi l'augmentation des personnes à la rue. Il y a effectivement beaucoup d'autres situations, notamment des logements précaires, des logements dans des hôtels, des familles qui se retrouvent trimbalées d'un endroit à l'autre. Je tiens d'ailleurs à rappeler et à souligner la mobilisation de la mairie du 20^e pour tenter de la manière la meilleure possible de loger les familles. On se mobilise énormément, mais on le dit, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas notre prérogative et il est important que l'État se mobilise également.

M. PLIEZ

Je voudrais juste dire que les JO ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt. Les JO sont un prétexte. Aujourd'hui, des SAS ont été mis en place en province. Les SAS sont des endroits réquisitionnés pour trois semaines. En Bretagne, on a même mis dehors des gens hébergés, pour accueillir des gens de Paris, qui ont été contraints d'y aller. Tout cela, c'est pour faire le tri et renvoyer les gens ensuite vers les centres de rétention. Il s'agit aussi de cela. Je voudrais donc que nous ayons bien en tête que les JO ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt ; la forêt est un plan beaucoup plus déterminé.

Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Ce vœu est adopté ; cela veut dire aussi qu'il y a un combat à poursuivre.

V20-2023-229 : Vœu déposé par Raphaëlle Primet et les élus du groupe communiste et citoyen relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Janina Sochaczewska

Mme GAFFORELLI

Qui est Janina Sochaczewska ? Appelée aussi parfois Janina Goldman, du nom de son mari, elle est née en 1914 à Lotz en Pologne dans une famille juive et très pratiquante. Étouffant dans son milieu familial et prenant conscience de la condition ouvrière misérable autour d'elle, elle s'engage d'abord dans une organisation sioniste de gauche, et adhère au mouvement des Libres penseurs. À 15 ans, elle est mise en prison pour avoir participé à une manifestation communiste. À sa sortie, elle adhère aux Jeunesses communistes polonaises, puis elle part à Berlin où elle milite au Roter Front. En 1929, elle arrive en France et devient permanente du Parti Communiste français, section polonaise. Elle est arrêtée le 19 octobre 39 et internée au camp de Rieucros pour ses activités politiques et syndicales. Elle y reste un peu plus de deux ans. Autorisée à sortir du camp, mais uniquement si elle s'exile au

Mexique, elle préfère rester en France pour résister. Elle s'engage donc en 1942 au sein des FTP MOI à Lyon, dont elle fut responsable technique centrale pour la zone sud, et de l'Union des Juifs pour la résistance et l'entraide de Lyon et de Grenoble ; elle met sur pied 9 imprimeries clandestines.

Liée à Alter Mojsze Goldman, elle donne naissance à Pierre Goldman le 22 juin 1944. Elle est expulsée en Pologne par les autorités françaises en 1948. Son fils reste vivre en France avec son père. Pierre Goldman est militant de l'UEC dans les années 60, puis après un séjour en Amérique latine, militant de l'extrême gauche. Il a été responsable d'au moins trois braquages et a été acquitté d'un quatrième, où deux pharmaciennes avaient été tuées. D'abord condamné à la prison à vie, il écrivit pendant sa détention à vie un livre qui obtint un grand succès « *Souvenirs obscurs d'un Juif polonais né en France* ». Il a été assassiné en pleine rue à Paris en 1979, sans que le meurtre ne soit élucidé. Le groupe d'extrême droite « Honneur à la police » revendiquera cet acte. Revenue à Paris en 1979, Janina prit la défense de son fils et s'occupa de son petit-fils Manuel. Naturalisée Française sous le nom de Janine Socha, elle mourut en décembre 1993. Nous demandons par ce vœu qu'une plaque commémorative en hommage à Janina Sochaczewska soit apposée sur l'immeuble dans lequel elle vécut à la fin de sa vie, au 42, rue Pixérécourt.

Quand nous avons fait ce vœu, nous ne savions pas encore la très belle nouvelle de la panthéonisation de Missak Manouchian, mais du coup cela résonne ; comme dirait la très belle campagne du Musée de l'immigration, « *C'est fou tous ces étrangers qui ont fait l'histoire de la France* ».

M. PLIEZ

Lila DJELLALI voulait prendre la parole ? Pas du tout. On m'a dit qu'elle regrettait que n'ait pas été mentionné Jean-Jacques Goldman, le petit frère. Un très beau film sur le procès Goldman vient de sortir, par ailleurs.

Geneviève GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Bien sûr, notre groupe votera pour. Je profite de cette intervention pour vous inviter à visiter l'exposition permanente du Musée de l'histoire de l'immigration. Tu y faisais référence ; c'est vrai, c'est fou tous ces étrangers qui ont fait l'histoire de la France. On en découvre de très nombreux et c'est passionnant. Cela permet aussi de mieux comprendre qui nous sommes et où nous allons.

M. PLIEZ

Merci. S'il n'y a pas d'autres pages publicitaires, je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

La parole est à Jacques BAUDRIER pour nous présenter deux vœux successifs le concernant, qui sont devenus des vœux de l'exécutif relatifs à l'acquisition de parcelles. La première est la parcelle du 34 rue des Haies.

V20-2023-230 : Vœu déposé par l'Exécutif du Conseil du 20^{ème} arrondissement relatif à l'acquisition de la parcelle du 34 rue des Haies.

M. BAUDRIER

Ce sont deux vœux qui sont la suite logique de notre vote du plan local d'urbanisme. Le 34 rue des Haies est une parcelle qui a été inscrite depuis 2006 au Plan Local d'Urbanisme. Et évidemment, comme chaque fois que pour une réserve inscrite au PLU, il y a un risque de vente, il est important de mobiliser le Conseil d'arrondissement. Nous l'avons déjà fait entre 50 et 100 fois depuis le vote du PLU en 2006 pour se mobiliser pour l'acquisition de cette parcelle. C'est d'autant plus adapté que, de fait, la Maire de Paris a annoncé une augmentation très forte du compte foncier équipement public dans le cadre de sa conférence de presse sur le plan d'accélération des investissements de la mandature, et que cette parcelle est réservée de longue date pour faire un espace vert. La réserve

était déjà inscrite de longue date, mais avec le PLU que nous avons voté lors du dernier Conseil, nous avons fait la proposition d'étendre cette réserve, qui s'appelle joliment la P2045, au bout des parcelles du 32 et du 36 rue des Haies, à l'endroit où y a des boxes, des espaces artificialisés où stationnent des voitures. La proposition est donc de prendre contact avec les propriétaires de cette parcelle, puisque c'est une personne âgée, qui vient de décéder, qui était propriétaire ; il est très probable que cette parcelle soit en vente, d'où l'objet de ce vœu, puisqu'il y a une perspective d'acquisition. Il faut donc se mobiliser. Pour avoir échangé dans le cadre d'Embellir votre quartier, avec des gens de la rue des Haies, il y a une très forte attente que cette inscription d'une réserve existant depuis 15 ans se matérialise. Je pense que ce sera très bien perçu par les habitants du quartier Réunion qui sont en demande de plus d'espaces verts à juste titre.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci, Monsieur le Maire, je vais vous faire une confession nocturne. La rue des Haies est ma rue préférée du 20^e arrondissement, pour plusieurs raisons. La première est son tracé sinueux qui rappelle son histoire très ancienne, puisque sur un plan de 1730, elle était déjà indiquée. Ensuite, elle comporte des architectures très différentes ; des logements sociaux, des logements privés, énormément d'équipements publics, un centre Paris Anim, les Bains-Douches publics, une bibliothèque municipale, un gymnase sur lequel il y a un jardin partagé, un jardin d'insertion. Il y a un terrain d'éducation physique avec le jardin du Casque d'or. Il y a une résidence CROUS, il y a un centre social, il y a un incubateur Smart Food. Bref, c'est un vrai concentré du 20^e arrondissement sur 700 m². Le fait de se donner tous les moyens pour réussir à aménager ce nouveau parc identifié depuis 2006 est une très bonne chose. Pour que la rue des Haies soit encore plus appréciable, Paris En Commun votera ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur GOULIN.

M. GOULIN

Le Groupe Écologiste soutiendra évidemment ce vœu. Dans le cadre de l'opération Embellir votre quartier, cette demande avait émané de manière très forte, les gens ne comprenant pas que cette parcelle ne soit pas aménagée depuis tout ce temps. Je voulais également, tout comme l'a fait mon collègue Maxime, saluer l'équipe, notamment de la bibliothèque Louise Michel, qui s'investit beaucoup dans des activités sur la végétalisation, par exemple, et qui attend avec impatience que cette parcelle soit aménagée en espaces verts. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons évidemment ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-231 : Vœu déposé par l'Exécutif du Conseil du 20^{ème} arrondissement relatif à l'acquisition de la parcelle du 4 rue de la Mare.

M. BAUDRIER

Permettez-moi de rebondir sur la déclaration d'amour à la rue des Haies de notre premier adjoint, pour faire un petit hommage à ceux qui ont permis cette déclaration d'amour, c'est-à-dire tous les habitants qui sont mobilisés dans l'association Idée-Réunion, qui s'est réunie pendant des années pour empêcher la destruction du quartier Réunion et de la rue des Haies. Permettez-moi de citer Suzanne COX et Jean-Marie AUMONTET qui ont joué un rôle essentiel pour cela, ainsi que l'adjointe à l'urbanisme qui a permis l'aménagement de ce quartier, Fabienne GIBOUDEAUX et sa collaboratrice Dominique LAGADEC. J'ai eu la joie et l'honneur de travailler avec ces 4 personnes à ce projet et à

l'aménagement de la rue en tant qu'élu à la voirie. C'est grâce à ces mobilisations citoyennes que nous avons cette rue superbe.

Le 4 rue de la Mare est une parcelle plus récente ; c'est une inscription au PLU que nous avons votée dernièrement, il y a une semaine. À ma connaissance il n'y a que deux parcelles dans tout Paris qui ont été mises en vente dans les 10 jours suivant l'adoption du PLU ; c'est dans le 20^e, c'est un hasard total. Le garage s'en va, le propriétaire est vendeur. Donc si nous voulons utiliser cette parcelle, c'est pour créer un équipement jeunesse qui correspond à une très forte demande dans le quartier Amandiers ; c'est la seule parcelle à 500 mètres à la ronde, donc il faut absolument la mobiliser tout de suite, puisque la Maire de Paris a annoncé une augmentation très forte du compte foncier « équipements publics ». Nous avons de la chance, il n'y a que deux parcelles comme ça qui soient en vente, et les deux sont pour nous, tant mieux pour nous. Parfois des hasards font bien les choses.

M. PLIEZ

Je ne vois pas de main levée. Je vous propose maintenant de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-232 : Vœu de l'Exécutif relatif à la situation de la MJC « Les hauts de Belleville » rue du Borrégo.

M. BOUHIDA-LASSERRE

Bonsoir à toutes et à tous, comme vous avez pu le voir dans le vœu qui vous a été présenté, nous rappelons pour commencer l'importance de la MJC au sein du 20^e arrondissement. C'est un lieu historique, un très grand bâtiment situé rue du Borrégo, qui fait de l'éducation populaire, qui fait de l'accès à la culture, qui fait de la participation citoyenne, où les jeunes et les familles du quartier sont pleinement intégrés. C'est bien sûr aussi une structure historique du 20^e arrondissement et nous sommes fiers d'avoir encore une Maison de la Jeunesse et de la Culture dans le 20^e arrondissement. C'est un modèle qui existait beaucoup par le passé, qui existe encore en Ile-de-France ; à Paris, nous avons une MJC dans le 20^e et je crois que certains d'entre nous l'ont fréquentée dans leur jeunesse. Vous le savez, la MJC rencontre des difficultés financières dues à un investissement important de l'association pour rénover ces locaux, qui a succédé à une hausse du loyer importante et donc qui met à mal le modèle financier de la MJC. L'équipe est toujours aussi mobilisée, toujours aussi engagée dans le lieu. La directrice, les salariés, les vice-présidents et tous les bénévoles s'engagent pleinement pour que la structure vive, et d'ailleurs c'est au sein de la MJC qu'a eu lieu la grande fête de la jeunesse qui nous a tous réunis en février. L'objet de ce vœu, c'est que nous recherchons aujourd'hui des solutions pour améliorer la situation de la MJC. Avec le Maire et Maxime, nous suivons la situation de près, à la fois en participant à toutes les instances de l'association, mais aussi en lien avec l'ensemble des directions de la Ville concernées et le bailleur de la MJC qui, il faut le reconnaître, a fait quelques gestes. Mais nous souhaiterions que d'autres gestes puissent suivre, justement pour donner un peu de temps pour la réflexion, pour préparer le nouveau modèle de cette structure. Dans les attendus de ce vœu, vous trouverez les options qui se présentent à nous, à savoir que la MJC puisse devenir un centre social, qui est l'option aujourd'hui la plus sérieuse, mais également un équipement jeunesse et éventuellement, si les échanges avec le bailleur sont concluants, que la MJC puisse être rachetée par la Ville afin d'en définir une nouvelle destination qui soit utile à l'arrondissement et d'abord aux jeunes qui fréquentent le lieu aujourd'hui.

Je tiens à rappeler, pour faire suite au vœu qui vient d'être voté, que pour nous, la MJC ne doit pas être mise en concurrence avec les autres équipements jeunesse de l'arrondissement. Ce sont des modes de gestion qui sont complémentaires, ce sont des modèles complémentaires qui répondent à différents besoins. Leur approche est spécifique, mais ce qui est sûr, c'est que nous avons besoin de la MJC puisque nous souhaitons avoir un équipement par quartier et que de ce côté-là du 20^e arrondissement, c'est la structure qui rayonne le plus. Et d'ailleurs je me réjouis des partenariats et des liens qui existent avec l'EPJ Maria Jackson, qui sont de plus en plus fructueux. Bien sûr, nous devons travailler tous ensemble en cohésion et donner de la force à ce vœu pour que dans nos négociations et nos travaux, nous puissions aller jusqu'au bout et sauver la MJC du 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Monsieur Jacques BAUDRIER.

M.BAUDRIER

Nous avons proposé ce vœu, car il y a vraiment urgence. Je partage donc l'intégralité des propos de Lyes BOUHIDA-LASSERRE, pour insister sur le caractère d'urgence de ce sauvetage. Il s'agit effectivement d'un sauvetage puisqu'il y a des risques de fermeture de la MJC dès la rentrée ou au plus tard d'ici la fin de l'année La MJC est un établissement issu de la mobilisation du catholicisme social dans les années 1960, dans ce quartier, avec aussi l'immeuble attenant. C'est tout à fait original, mais c'est imposé comme un équipement public de fait, dans un quartier de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, l'un des plus denses de Paris, qui concerne le 20^e mais aussi le 19^e arrondissement. De nombreux enfants du 19^e fréquentent la MJC, il y a donc vraiment urgence à trouver des solutions financières parce que cet équipement - même si actuellement nous apportons une subvention de 60 000 € au titre de la jeunesse, et un peu plus à d'autres titres- est un équipement public qui joue un rôle structurant, comme un centre d'animation peut le faire dans d'autres quartiers du 20^e. Donc un très fort soutien à ce vœu. Les difficultés étaient prévisibles du fait de l'investissement très important consenti, et je pense qu'il serait légitime que notre équipe municipale et la Ville de Paris aient un regard encore plus attentif à l'évolution et à la gestion de cet établissement à l'avenir.

M. PLIEZ

Merci. D'autres interventions ? Oui, Marthe ?

Mme NAGELS

Évidemment, nous soutenons très fort ce vœu. Beaucoup de choses ont été dites, mais nous accordons une forte importance à cette dimension d'éducation populaire, et à ce modèle de MJC, qui est très complémentaire de ce qu'on peut faire ailleurs sur les équipements jeunesse. J'ajoute aussi que c'est un équipement très culturel, qui a su créer des liens partout dans le quartier et qui arrive, notamment par la volonté très forte de sa directrice, à travailler sur cette question des droits culturels, sur lesquels nous avons très envie de travailler ensemble, Lyes, et je t'en remercie. C'est un équipement absolument unique dans le 20^e, donc sauvons-le. Ce serait une perte immense, à la fois pour les jeunes qui le fréquentent, en lien avec le foyer de travailleurs au-dessus, et pour l'ensemble de l'arrondissement.

M. PLIEZ

Laurent SOREL.

M. SOREL

Même chose, évidemment. Et ce n'est pas uniquement parce que j'ai longtemps habité dans le quartier et que je passais régulièrement devant, le matin. D'ailleurs, je regrette de ne pas l'avoir assez fréquenté, mais j'ai du mal à me dire que ce lieu si symbolique (je ne savais pas, quand je suis arrivé dans le coin, que c'était aussi ancien) peut disparaître. Mobilisons-nous et c'est très bien que ce vœu existe ; je le voterai avec enthousiasme. Je fais confiance en tout cas aux élus pour chercher toutes les solutions possibles pour sauver ce lieu d'éducation populaire et de culture.

M. PLIEZ

Malraux disait :

« Les Maisons de la Culture, ce sont des cathédrales, la religion en moins, où les gens se rencontrent pour découvrir ce qu'il y a de meilleur en eux ». Donc nous allons essayer de sauvegarder l'équipement.

Plus sérieusement et avant de voter, je voudrais insister sur le fait que, comme nouvelle équipe (3 ans, c'est encore récent), nous prenons les choses en route. Cette Maison des Jeunes et de la Culture est liée à un foyer de jeunes travailleurs. Je rappelle que c'est le foyer de jeunes travailleurs qui a fait très longtemps l'équilibre de l'ensemble de la structure. Ce problème structurel est lié à des engagements qui ont été pris, à mon sens, de manière insuffisamment contrôlée. Je n'incrimine

personne, mais de fait on rame sur un sujet qui n'est pas un sujet récent. Nous sommes tous déterminés à trouver des solutions. Nous allons nous y employer, localement, et évidemment en remontant la problématique au niveau de Mairie centrale sur laquelle nous allons devoir compter à un moment donné pour retrouver ces équilibres. J'ajoute que nous avons vu récemment le bailleur ; c'est un bailleur social qui est propriétaire des locaux et notamment des foyers. Il était très ouvert à nous accompagner, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Je l'ai dit à la directrice récemment. Nous avons quand même bon espoir, mais c'est un sujet assez préoccupant. Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

Vœu contre la fermeture de classes et la perte de postes d'enseignants à Paris pour les rentrées scolaires à venir, sur proposition de Laurent Sorel.

V20-2023-233 : Vœu de l'Exécutif relatif à la suspension des fermetures de classes dans le 20^{ème} arrondissement.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'entendre deux interventions sur un vœu déposé par Laurence SOREL à propos des fermetures de classes et la perte de postes d'enseignants, et un vœu de l'exécutif relatif à cette même suspension des fermetures.

Je vais laisser chacun s'exprimer. Nous y reviendrons après. Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je pense que sur cette question, nous devons faire front tous ensemble. J'ai déposé un vœu pour participer au débat et pour apporter un peu mon avis, mais je suis aussi favorable au fait de soutenir de toutes nos forces les mobilisations et d'appuyer les personnels éducatifs, les familles, les enfants, dans ce combat pour sauver l'école publique.

Je vais peut-être rappeler les chiffres parce que, comme pour le reste, cela montre que le gouvernement est dans une logique comptable. Comme pour les retraites, cela montre que les arguments démographiques sont des faux arguments et que derrière il y a la volonté de faire des économies. C'est leur tableau Excel qu'ils regardent, ce ne sont pas les enfants. Ce ne sont évidemment pas les personnels scolaires. On voit à Paris la saignée ; cela a été dit, 187 fermetures dans le premier degré, 60 dans le collège, 155 postes d'enseignants dans le premier degré, 182 dans le second degré. Ce sont des chiffres d'autant plus dramatiques que l'on sait qu'à Paris, la concurrence avec le privé est très forte et que les arbitrages vont se faire immédiatement. Certains parents qui jusqu'à présent, laissaient encore leurs enfants à l'école publique, vont se dire que cela ne sert plus à rien, et vont choisir l'école privée à deux rues d'à côté. Évidemment, dans cette situation, l'école privée est clairement privilégiée en termes de moyens par rapport à l'école publique. Il est nécessaire de sauver l'esprit et la mission de l'école publique, qui est de donner à chacun et à chacune la possibilité de s'émanciper en tant que citoyenne et citoyen et de permettre aux enfants de pouvoir s'épanouir, dans une logique de toutes et tous ensemble et pas dans une logique de chacun pour soi, ce qui est la logique du privé. Je vais laisser l'exécutif donner les chiffres parce que je crois qu'il en a plus que moi, et ce sera bien mieux. Mais ce que j'ai lu dans la lettre publique du Maire, ce que les parents remontent, que ce soit pour les inscriptions au collège, que ce soit pour les inscriptions dans le primaire c'est que les inscriptions en cours montrent que leurs chiffres sont faux. Même l'argument démographique ne tient pas ; et cela donne un argument de plus pour nous, pour les parents, pour les écoles, pour le corps enseignant, pour tout le monde, pour justement remonter au front et faire en sorte de sauver la rentrée 2023.

M. PLIEZ

Merci, merci aussi d'avoir respecté le timing. Qui présente le vœu de l'exécutif ? Anne BAUDONNE. C'est logique.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Effectivement je ne vais pas avoir tout à fait le même angle que toi, Laurent, mais je suis sûre que nous voterons mutuellement nos vœux, parce que c'est vrai, comme tu l'as dit, il est important que nous soyons tous unis. C'est donc un vœu de l'exécutif que je présente. Je pense que tout le monde aura eu le temps, vu la longueur du Conseil, de voir les petites modifications qui ont été portées depuis que vous l'avez sur la table ce soir.

Je rappellerai juste le contexte, c'est à dire une mobilisation importante depuis l'annonce des fermetures de classes, à savoir 21 dans l'arrondissement en élémentaire et 6 en collège. Depuis le mois de janvier, les enseignants, les parents, les élus, sont mobilisés, jusqu'à plus de 1000 le 11 mars dernier, pour alerter sur ces fermetures, qui concernent essentiellement l'est parisien. Des discussions ont été engagées. Je crois qu'avec Monsieur le Maire, nous avons eu deux ou trois réunions ou discussions avec Madame GAUTHEROT, la DASEN, pour alerter sur des chiffres qui ne semblaient pas être exacts par rapport aux prévisions qu'annonçait le rectorat. Depuis ce mois de février, nous avons réussi à obtenir, et je tiens à le souligner, par l'engagement des parents, des enseignants, des associations (évidemment, la FCPE, mais aussi le 20^e aux enfants, qui est aux côtés de la FCPE depuis le début) la réouverture de 5 classes. Cela prouve que le rectorat peut parfois entendre. Depuis, la campagne d'inscriptions s'est ouverte et c'est là-dessus que le vœu souhaite insister. La campagne est ouverte et les chiffres semblent démentir les annonces faites par le rectorat ; beaucoup d'élèves n'ont pas de place, alors même que les annonces de fermeture étaient faites. J'insiste sur le climat qui a prévalu pour cette rentrée à venir, pour des jeunes en sixième. Ils ont peur, ils croient qu'ils n'auront pas de place. Je rappelle que l'école publique doit accueillir tous les enfants de l'arrondissement, et c'est bien dommage que ce climat d'anxiété ait été porté aussi haut.

Le vœu demande à ce que le dialogue soit renoué, que les chiffres soient revus, et que dans un climat apaisé, tous les enfants de l'arrondissement puissent avoir une place dans les écoles et les collèges de notre arrondissement.

Mme HALLIL BELLAH

Juste une petite information pour Madame BAUDONNE : il paraît que la FCPE a été contactée par un certain nombre de parents du 20^e, dont les enfants qui vont entrer en sixième en septembre 2023 ont fait l'objet de réaffectations administratives. Cela veut dire que la grande majorité de ces élèves ont été affectés non pas dans un collège voisin mais souvent à plus de 25 ou 30 minutes à pied de chez eux. Ils en ont été informés dans les 10 derniers jours après avoir visité et s'être projetés dans leur établissement de secteur. Ils essaient de chiffrer le nombre d'élèves concernés dans le 20^e.

Mme BAUDONNE

Ce sont en effet les chiffres que nous avons, et que nous compilons, et que nous essayons de faire passer au rectorat pour les mettre en garde sur la mauvaise affectation d'un nombre important d'élèves. Visiblement nous aurions regagné la classe de sixième de Doisneau, et peut-être éventuellement Besson. Je ne sais pas si c'est l'heure, le lieu, ni si c'est mon rôle, pour que ce vœu ait un plus grand effet, de proposer à Laurent SOREL de retirer son vœu et que nous ayons un vœu collectif.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL, votre réponse, retirez-vous votre vœu ?

M. SOREL

Évidemment, je le retire et j'en profite pour dire qu'effectivement ce qui se joue, c'est de sauver ce qui peut être sauvé pour la rentrée 2023. Mais c'est aussi parce que j'ai l'impression que cela va continuer en 2024. Nous devons avoir en tête que nous devons redémarrer la mobilisation dès la rentrée prochaine, et que de toute façon il y aura des mécontentements en septembre ; cela va être terrible.

M. PLIEZ

Je vous propose donc de vous prononcer sur le vœu de l'exécutif. Et évidemment, je remercie Laurent SOREL.

Le vœu de Laurent SOREL est retiré.

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté

V20-2023-234 : Vœu relatif au projet de loi sur le plein emploi, sur proposition de Laurent Sorel.

M. SOREL

Certains ici travaillent à l'Assemblée, donc ils savent que la logique du projet de loi pour le plein emploi (ce sont les Macronistes), c'est la suspicion et le contrôle des chômeurs. La logique sous-jacente, c'est que les chômeurs n'en font pas assez, qu'ils ne se lèvent pas assez tôt et qu'ils ne traversent pas suffisamment la rue. C'est donc sur eux qu'on doit faire reposer tout l'effort de la lutte contre le chômage. Premièrement, on fusionne Pôle emploi, Cap Emploi et les missions locales, dans un réseau France Travail. Cela veut dire la suppression des missions locales et de leur mission d'accompagnement, ce qui n'est pas rien. Deuxièmement, on ne met pas suffisamment de moyens, parce que pour pouvoir accompagner les 2 millions d'allocataires RSA, il faudrait doubler le personnel à Pôle Emploi. Et troisièmement, il y a évidemment une logique de contrôle et de répression ; parce qu'il y a une inscription obligatoire des personnes sans emploi, incluant les allocataires du RSA au réseau France travail, la signature d'un contrat d'engagement, et même si ce n'est pas encore très clair, l'obligation d'un temps d'activité d'une durée individualisée allant de 15 à 20 heures ; 15 à 20 heures pour un RSA de 600 €, cela fait à peine 7 € de l'heure, donc beaucoup moins que le SMIC, ce qui est contraire au droit du travail. Mais bon, cela ne nous étonne pas de la part de ce gouvernement. Ce qui est compliqué, c'est que c'est en totale contradiction avec des expérimentations comme le territoire zéro chômeur, qui est mis en place dans le 20^e. J'ai l'impression que pour les Macronistes, ces expérimentations, qui sont par ailleurs extrêmement intéressantes parce qu'elles parlent des besoins du territoire, et qu'elles parlent d'une logique de garantie d'emploi pour toutes et tous, ne sont qu'un petit jeu pendant la récré. Par contre, les choses sérieuses, c'est évidemment la réforme du marché du travail, le contrôle strict et la répression des chômeurs. On a là deux choses contradictoires. Nous, ici, puisque la droite est partie, nous sommes plus sur une logique d'accompagnement que de répression, une logique de partir des besoins des chômeurs et des territoires pour créer des emplois.

Je termine en disant qu'il est nécessaire que la Ville apporte son soutien à toutes les mobilisations contre ce projet de loi, qu'elle soit un relais, à l'Assemblée ou dans les territoires, de toutes celles et tous ceux qui se mobiliseront contre ce projet de loi.

M. PLIEZ

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur GOULIN.

M. GOULIN

Juste un point de précision pour mon collègue : il n'y a pas de perspective de suppression des Missions locales ou des Caps Emploi, c'est simplement qu'ils vont changer de nom ; ce sera donc France Travail Jeunes, France Travail Handicap, et ils ne vont pas fusionner avec l'opérateur Demain France Travail, qui est aujourd'hui Pôle Emploi. Un écosystème France Travail sera créé ; il englobera notamment les futurs France Travail Jeunes et France Travail Handicap, mais également les conseils généraux, l'APEC, tous les partenaires actuels de Pôle Emploi. Mais il n'y a pas de fusion à proprement parler.

Mme DUCHAUCHOI

Je ne voulais pas forcément m'exprimer pour le groupe, mais en tout cas par rapport à la précision que tu as apportée, Vincent, c'est quand même une disparition des Missions locales. Toutes ces structures faisaient un petit peu d'accompagnement particulier et prenaient, certes, du temps pour

cela ; parce des gens qui sont totalement sortis du système scolaire et totalement sortis de la vie collective doivent reprendre des habitudes, en respectant des règles, pour réapprendre à se lever, pour apprendre à oser parler. Ils peuvent être en difficulté psychique. La refonte change les modalités d'intervention des Missions locales et leur projet de départ. Donc oui, pour moi c'est une disparition des Missions locales telles qu'elles sont là. Physiquement tu peux dire non, juridiquement aussi, mais le projet change.

Nous soutiendrons donc ce vœu.

M. PLIEZ

Avant de voter, je vais laisser la parole à Carine EKON, puisque le vote n'est pas lancé.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, nous sommes d'accord sur les conséquences désastreuses de ce projet de loi, bien sûr, et je partage plutôt la position de Karine DUCHAUCHOI ; même si ce n'est pas une disparition de la Mission locale, c'est quand même une transformation qui va avoir un impact, notamment sur la qualité d'accompagnement des jeunes. Aujourd'hui, là, la Mission locale fait un travail extrêmement important auprès de ces jeunes. Dans votre vœu, vous parlez notamment de TZCLD ; c'est un dispositif extrêmement novateur. Il est d'ailleurs toujours à titre expérimental et la question se pose de sa généralisation. Par ailleurs à titre informatif bien sûr, deux lois ont déjà été votées à l'Assemblée Nationale ; l'association TZCLD se bat pour la troisième loi, pour élargir ce dispositif à d'autres territoires. C'est un combat qui n'est pas non plus gagné d'avance. Cette association aura besoin de tout soutien efficace en faveur de cette troisième loi.

Pour revenir concrètement à ce vœu, nous en partageons le contenu. La Ville fait déjà beaucoup de choses en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. On parle de ce maillage territorial de TZ ; à Paris, quatre arrondissements sont concernés, dont le 20^e, avec la création à terme de deux entreprises à but d'emploi et avec notamment la création sur 5 ans de 400 emplois sur le seul quartier Fougères Le Vau. On parle aussi des dispositifs tels que Première heure, en faveur des personnes en grande exclusion sociale. On parle de l'EPEC, de tous les financements en faveur de l'IAE notamment. La Ville est déjà très volontaire en faveur de l'emploi, même si ce n'est pas de sa compétence première et dans ses prérogatives, mais je pense que l'État devrait prendre exemple de ce que fait la Ville pour essayer de proposer des choses ou des réformes un peu plus humaines que cette logique complètement hallucinante de ce projet de loi.

Ceci étant dit, c'est vrai que vous vous adressez un peu à la mauvaise personne, dans la mesure où comme le je disais, la Ville fait beaucoup ; ce n'est pas non plus de sa compétence, mais nous allons pour le fond voter en faveur de votre vœu, parce que nous estimons que les conséquences sont trop graves pour ne pas soutenir votre vœu.

M. PLIEZ

Merci, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2023-235 : Vœu relatif à la mise à l'abri des plus de 600 mineurs non accompagnés dormant dans une école désaffectée du 16^{ème} arrondissement, sur proposition de Laurent Sorel.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Comme vous avez pu le constater, le vœu qui est sur table a été corrigé parce que la situation a pas mal changé depuis que je l'ai écrit. Je parlais du principe que l'occupation de l'école Erlanger, qui se poursuivait jusqu'il y a 3 jours, serait encore valable au moins jusqu'au 30 juin, date où le tribunal doit donner son jugement, mais en fait, les associations qui accompagnent les jeunes ont décidé le 20 juin de quitter l'école et d'occuper la place devant le Conseil d'Etat, parce qu'ils ne pouvaient plus gérer la situation sur place ; il y avait plus de 600 jeunes dans une situation de tension de plus en plus extrême, une situation d'hygiène compliquée. Quand je les ai vus au tribunal le 12 juin, ils étaient désespérés. Aujourd'hui, ils n'ont pas non plus beaucoup plus d'espoir, mais la

solution qu'ils ont trouvée, face au refus de l'État de répondre à la nécessité de loger de manière pérenne les jeunes mineurs, a été de sortir dans la rue.

Le résultat c'est 66 interpellations, 6 hospitalisations, sans proposition évidemment de mises à l'abri. Je ne sais pas si vous le savez, mais les jeunes sont aujourd'hui à Montreuil, en tout cas je crois qu'ils devraient dormir encore ce soir au parc des Guilands. Ils sont dans une situation d'errance ; ils sont revenus à la rue dans une situation où de nouveau ils vont être évidemment harcelés par la police, et dans une situation où leurs droits les plus évidents ne sont pas respectés. Ils ont déjà fait appel, donc ils ont le droit de rester sur le territoire français. Ce sont avant tout des mineurs, présumés en tout cas. Ils doivent d'abord être considérés comme des enfants à protéger et relèvent des dispositions légales de la protection de l'enfance ; ils ne doivent pas être considérés a priori comme des étrangers. Dans cette situation, il faut à chaque fois rappeler le droit et les principes ; ce que dit l'ONU, ce que dit l'Unicef et ce que dit la loi française. Par rapport à ça, ce que disent les considérants du vœu, c'est :

- Que la Ville soutienne ces associations et ces mineurs ;
- Que la Ville relaie aux côtés des associations, de l'État et de la préfecture les demandes urgentes d'hébergement pérennes en Ile-de-France ;
- Que la Ville de Paris étudie la possibilité de mettre à disposition provisoirement des gymnases.

A un moment donné il faut trouver une solution et ne pas forcément attendre que l'État en propose une tout de suite, parce qu'il ne va pas le faire. Il va faire durer le plaisir, d'une certaine manière. Que faisons-nous ? Je peux amender le dernier tiret, mais les discussions que j'ai avec les associations montrent qu'elles sont vraiment en attente de solutions concrètes et d'un soutien concret de la Ville.

M. PLIEZ

Merci. Hélène TRACHEZ.

Mme TRACHEZ

Merci Monsieur le Maire. À vrai dire, je suis assez d'accord avec la dernière remarque de Monsieur SOREL. On se retrouve face à une situation ubuesque ; l'État, dont c'est le rôle, refuse d'intervenir, mais par ailleurs, bien souvent pour des raisons financières, finalement, nous, nous refusons d'intervenir, parce qu'en théorie ce n'est pas notre responsabilité ; mais la conséquence est là, c'est que ces gens sont toujours à la rue. Que ce soient des mineurs ou des familles qui se retrouvent à la rue, la situation est la même ; ils sont dans une situation où ils n'ont pas d'hébergement. Les hébergements d'urgence sont engorgés, et tout le monde se renvoie la balle. Moralité, les familles, les enfants se retrouvent à la rue.

Des contentieux ont été menés. Un a été mené, sur lequel le Conseil d'État a statué en 2022 ; un département avait hébergé des familles à la rue. Il a démontré qu'il y avait un engorgement important des structures d'hébergement d'urgence, et notamment du 115. Responsabilité de l'État. Il a présenté la facture à l'État. Et le Conseil d'État a condamné l'État à rembourser les sommes avancées par le département pour la mise à l'abri de ces personnes. Je pense sincèrement qu'il y a un moment où nous allons devoir prendre cette décision d'aller beaucoup plus loin que de sans cesse interpellier l'État qui ne le fait pas et ne le fera pas, et le mettre devant ses responsabilités en hébergeant les gens et en lui présentant la facture.

M. PLIEZ

Madame GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Notre souhait pour les mineurs non accompagnés est bien sûr que chaque enfant dans cette situation difficile soit traité avec empathie et respect de ses droits fondamentaux. Nous souhaitons qu'ils aient accès à un environnement sûr et plus sécurisé où leurs besoins physiques, émotionnels, éducatifs, soient pris en compte. Nous souhaitons également que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile travaillent ensemble pour trouver des solutions durables pour ces enfants. Cela peut inclure la recherche de familles d'accueil appropriées, la mise en place de programmes de réunification familiale lorsque cela est possible, ainsi que la fourniture d'un soutien psychologique et éducatif adapté pour leurs besoins spécifiques. En outre, nous souhaitons que ces mineurs non accompagnés bénéficient d'un accès équitable à des procédures d'asile justes et transparentes, afin qu'ils puissent obtenir la protection dont ils ont besoin en cas de persécution ou de

danger dans leur pays d'origine. Enfin, nous espérons que la stigmatisation et la discrimination dont sont souvent victimes les mineurs non accompagnés seront vraiment combattues. Ces enfants méritent mieux d'être traités, avec dignité et respect, et de recevoir le soutien nécessaire pour se construire et s'épanouir. Nous voterons votre vœu si vous retirez, Monsieur SOREL, la dernière partie sur la Ville de Paris, parce que la Ville de Paris essaie de faire le nécessaire pour les hébergements d'urgence et propose des solutions malgré tout. Et l'État ne prend pas toujours ses responsabilités. C'est problématique.

Nous voterons ce vœu si vous acceptez de retirer la dernière ligne.

M. PLIEZ

Madame DASPET.

Mme DASPET

Nous sommes très favorables à ce vœu, comme nous avons été très favorables aux précédents. Il y a quand même un point bloquant sur le dernier attendu ; ce serait un peu dommage que pour cet attendu le vœu ne soit pas voté à l'unanimité. J'invite fortement Laurent SOREL à l'enlever. Par ailleurs, on peut comprendre qu'à partir du moment où la Ville de Paris propose des solutions d'hébergement pérennes que l'État n'accepte pas, on ne puisse pas en même temps défendre une stratégie parallèle, qui est de mettre en place de l'hébergement temporaire. En termes d'affichage, c'est compliqué dans ces négociations avec l'État.

Vraiment, je pense que c'est dommage, pour ce petit attendu, qui n'est pas fondamental dans le cadre du vœu, que l'on n'en arrive pas à une situation d'unanimité.

M. PLIEZ

La multiplication des campements et des situations d'errance de ces jeunes sans solution d'hébergement est inacceptable, évidemment, et contraire à tous les principes d'humanité et de solidarité. Nous avons, d'ailleurs, je le rappelle, adopté un vœu sur ce sujet lors de la dernière séance du Conseil.

C'est vrai que la situation a beaucoup bougé encore cette semaine et je crois que nous serons unanimes à condamner avec force l'expulsion violente par la police, avec des interpellations, des jeunes installés par Utopia 56, place du Palais Royal le 20 juin. Ce n'est clairement pas par la force qu'on trouvera des solutions dignes pour ces jeunes qui demandent un hébergement, une protection, un accompagnement. C'est une vision droite et sécuritaire du gouvernement qui n'est pas la nôtre. Je crois que ce que j'ai entendu autour de cette table est très clair. Mais chacun doit assumer ses responsabilités ; si l'Aide Sociale à l'Enfance a le devoir de prendre en charge les jeunes reconnus mineurs -et Paris le fait-, c'est à l'État d'assurer ses obligations d'hébergement des jeunes adultes au titre du Code de l'action sociale et de ses missions de solidarité nationale, comme vous l'avez tous rappelé. Or, la Ville a récemment proposé à l'État des locaux disponibles dans plusieurs arrondissements pour ouvrir des centres qualitatifs avec un accompagnement adapté. Il est scandaleux que l'État, pour des raisons budgétaires, et politiques évidemment, ait refusé ces propositions jusqu'à présent. Alors oui, Laurent SOREL, et je crois que je vais parler au nom de Paris en Commun, je partage l'essentiel du vœu, mais moi non plus je ne défends pas l'ouverture de gymnases comme solution à la crise. Je suis d'accord, il faut se mettre autour de la table, il faut régler la situation, mais je pense qu'on ne peut pas le dire dans un vœu. Je crois que le vœu doit réaffirmer un principe : un principe d'un hébergement digne, durable pour l'ensemble de ces jeunes. Et je pense qu'enlever cette question du gymnase ne veut pas dire qu'on renonce, ne veut pas dire qu'on ne porte pas fortement, y compris en prenant fortement cette décision au Conseil du 20^e, l'urgence à trouver des hébergements dignes pour les jeunes. Mais je pense que cela nous sort de quelque chose où en plus nous savons que ces gymnases ne peuvent être que très temporaires. En effet, l'été arrive, il faut que nos jeunes soient occupés et doivent pouvoir faire du sport. Je sais qu'on reviendra vers nous pour nous poser cette question si nous ouvrons un gymnase. Je vous propose donc d'amender le vœu. Je m'engage personnellement et au nom de tous, je crois, ici, à porter fortement la parole. Par ailleurs, un département a pu obtenir le financement d'avances qu'il avait faites à Paris ; la dotation est à zéro, nous n'avons toujours pas touché le moindre kopeck pour les centres de vaccination, par exemple. Je ne crois pas une seconde que l'engagement de la Ville sera compensé. Cela ne veut pas dire que la Ville ne doit pas faire ce qu'elle a à faire ; et cela ne veut surtout pas dire que la Ville ne

doit pas porter haut et fort cette question sur laquelle on tourne en rond depuis plusieurs années maintenant.

Voilà ce que je voulais dire. Laurent SOREL.

M. SOREL

Je vais tenter le coup. Je propose un amendement sur le dernier attendu : que la ville de Paris étudie la possibilité de proposer des solutions d'hébergement provisoire à court terme.

C'est très vague et cela permet d'ouvrir toutes les portes. Le problème aujourd'hui c'est que la responsabilité de l'État est énorme, et c'est lui qui doit trouver une solution pérenne. Il n'y a que lui qui puisse le faire. Il y a des associations, il y a des jeunes à la rue, qui sont en situation d'errance. Et je ne pense pas qu'on puisse non plus balayer d'un revers de main cette idée que la Ville peut aussi chercher une solution. Cela ne tranche rien, mais cela ne ferme aucune porte.

M. PLIEZ

Je propose trois minutes de suspension, même si nous sommes en fin de Conseil, pour que les groupes puissent se concerter avant de pouvoir se prononcer.

Suspension de séance

M. PLIEZ

Vous avez sur vos tableaux le vœu amendé par Laurent SOREL, que je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu amendé est adopté.

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'ordre du jour de la séance étant épuisé, et plus aucune oratrice et aucun orateur ne demandant la parole, je vais lever la séance.

Les beaux jours sont arrivés et nos rues n'en sont que mieux animées ; ce samedi matin dans le quartier de TSF, les volontaires de Paris viendront à la rencontre des commerçants pour leur proposer d'améliorer l'accès de leurs locaux pour les personnes en situation de handicap.

Un autre événement festif fera danser en musique le square de la Salamandre.

Les fêtes de quartier sont très appréciées chaque week-end ; celle des Amandiers a lieu samedi, celle de Gambetta dimanche.

Enfin, le sport sera l'honneur à 406 jours des Jeux olympiques et paralympiques ; « Muscle ton jeu » est un spectacle qui se tiendra vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 juin à 17h00 au jardin Palikao, tandis que le basketteur, champion de la NBA, Jamal Murray, sera présent dans le cadre du tournoi 3-3 à Paris vendredi à 13h30, samedi à 09h30, dimanche à 15h30, aux TEP Luquet.

Merci à toutes et tous, Avis aux amateurs et amatrices.